

JEAN-JACQUES DROESBEKE

1841-1853 : une période faste pour la statistique belge ?

Journal de la société française de statistique, tome 144, n° 1-2 (2003),
p. 35-73

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_2003__144_1-2_35_0

© Société française de statistique, 2003, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société française de statistique » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques

<http://www.numdam.org/>

1841 – 1853

UNE PÉRIODE FASTE

POUR LA STATISTIQUE BELGE ?

Jean-Jacques DROESBEKE*

RÉSUMÉ

L'objet de cet article est d'examiner les points forts des publications, créations, organisations, ... touchant à la statistique qui concernent la période 1841-1853 en Belgique. En replaçant ces événements dans leur contexte politique et socio-économique, la question est de savoir dans quelle mesure cette période est importante dans l'histoire de la statistique belge.

ABSTRACT

The objective of this paper is to examine the strong points of the publications, creations, organizations, ... concerning with statistics which relate to the period 1841-1853 in Belgium. By putting these events back in their political and socio-economical context, the question is to know to what extent this period is significant in the history of Belgian statistics.

1. Introduction

On peut dire en règle générale qu'une période est faste si elle est meilleure qu'auparavant et si elle influence favorablement les époques qui suivent. C'est pourquoi nous examinerons la question posée dans le titre de cet article en partageant notre analyse en trois parties distinctes. La première sera destinée à comprendre dans quels contextes se situent les hommes qui vont animer en Belgique tout ce qui touche à la statistique. Nous évoquerons ainsi les aspects de la jeune Belgique à divers niveaux : situation politique, environnement économique et social, enseignement, infrastructures administratives. Nous évoquerons ensuite trois événements majeurs de cette période : la création de la *Commission centrale de Statistique* en 1841, la préparation et l'organisation de deux *recensements* (1842 et 1846) et la mise sur pied du premier *Congrès international de Statistique* en 1853. Nous évoquerons ensuite brièvement dans notre conclusion les impacts de ces événements sur les périodes qui suivirent.

* Université Libre de Bruxelles, Laboratoire de Méthodologie du Traitement des Données
- CP 124 - 44 Avenue Jeanne, B-1050 Bruxelles.
E-mail : jdroesb@ulb.ac.be

2. La Belgique avant 1841

La fin de la première moitié du XIX^e siècle fourmille d'innovations en tout genre dont les conséquences ultérieures seront parfois importantes. On peut ainsi découvrir les premiers timbres-poste. Le système métrique devient légalement obligatoire en France et bientôt en dehors de ce pays. Le saxophone voit le jour sur les bords de la Meuse, à Dinant. Et l'on pourrait continuer la liste. Mais tout ceci se fait dans un contexte mouvant, où les États se modifient, où la situation économique et sociale est en pleine évolution. Examinons cela de près.

2.1. La situation politique

La fin du XVIII^e siècle et le début du siècle suivant ont vu des bouleversements politiques d'envergure tant en Europe qu'en dehors de ce continent. Afin de mieux situer les contextes politique et scientifique de la période 1775-1850, le lecteur peut se référer à l'annexe 1. Elle contient un tableau synoptique de ce qui nous semble être des événements importants d'ordre politique et social. Nous y avons indiqué aussi quelques références scientifiques et techniques relatives à la naissance et à la mort de personnages célèbres liés à la statistique ainsi que les dates de parution de quelques publications marquantes.

En ce qui concerne les contrées qui seront amenées à devenir le Royaume de Belgique en 1830 – et que nous appellerons dorénavant *les contrées belges* pour simplifier notre présentation –, il faut reconnaître qu'elles furent dirigées au cours des siècles par des gouvernements très variés. Soumises successivement aux ducs de Bourgogne, aux Habsbourgs, à un régime espagnol puis à l'emprise autrichienne, les populations belges se trouvèrent en première ligne lors des événements révolutionnaires de la fin du XVIII^e siècle et sous le régime français qui en découla.

Plus précisément, après une longue période relativement calme¹ (1740-1780) passée sous le régime de Marie-Thérèse d'Autriche, les contrées belges basculèrent à la mort de cette dernière, dans une succession de périodes plus courtes et plus changeantes. Il suffit pour s'en convaincre d'en consulter la liste :

1780-1790 : règne de Joseph II, empereur d'Autriche, qui propose de nombreuses réformes.

1789 : la révolution brabançonne chasse les Autrichiens des contrées belges.

1790 : la République des États-Belgiques Unis connaît une vie éphémère.

1790-1792 : retour des autrichiens sous le règne de Léopold II.

1. Charles de Lorraine, gouverneur général des provinces belges de 1744 à 1780, écrit à leur sujet dans une correspondance à l'Impératrice : « *ces pays-ci sont très faciles à gouverner avec la douceur* ». Voltaire écrit par ailleurs : « *une vie retirée et douce est ici le partage de presque tous les particuliers...* », phrase dont nous verrons la suite un peu plus loin.

1841-1853, UNE PÉRIODE FASTE POUR LA STATISTIQUE BELGE ?

1792-1793 : les contrées belges connaissent une première occupation française.

1793-1794 : la restauration autrichienne résulte du retrait des Français.

1794-1799 : deuxième occupation française organisée sous la convention et le Directoire.

1795 : réunion à la France.

1799-1814 : la Belgique reste française sous le Consulat et l'Empire.

1814-1815 : épisode des Cent-Jours et bataille de Waterloo ; réunion de la Belgique et de la Hollande.

1815-1830 : règne de Guillaume I^{er} à la tête des Pays-Bas (du Nord et du Sud).

1830 : révolution belge et indépendance de la Belgique à l'issue des *quatre Journées de septembre*.

1830-1831 : gouvernement provisoire et constitution de la nouvelle Belgique.

1831-1865 : Léopold I^{er} est le premier roi des Belges.

1865-1909 : Léopold II en est le deuxième.

Il est important de comprendre dans quel contexte les populations ont connu ces périodes souvent tourmentées. Afin de ne pas alourdir cette partie de l'article, nous présentons dans l'annexe 2 une synthèse des principales caractéristiques d'ordre politique de ces périodes, afin de pouvoir s'y référer dans la suite. Nous pourrions ainsi concentrer notre attention sur les aspects économiques et sociaux.

2.2. La vie économique et sociale

Nous avons vu dans le paragraphe précédent que la Belgique a connu, de 1775 à 1850, quatre périodes qui ont marqué son histoire et que nous appellerons dans la suite les *périodes autrichienne, française et hollandaise* suivies par la *Belgique indépendante*.

Examinons le contexte économique et social dans lequel les populations ont vécu ces quatre périodes.

2.2.1. Sous le régime autrichien

La période de calme traversée par les contrées belges sous le règne de Marie-Thérèse favorise leur développement économique et la croissance démographique². L'agriculture se porte bien ; de nouvelles cultures se répandent (pomme de terre, colza, topinambour, ...).

2. Vers 1780, la population belge compte environ trois millions d'individus. Bruxelles comporte à peu près soixante-dix mille habitants.

Le port d'Ostende prend une importance très remarquable tant son activité économique est florissante. Le commerce intérieur est stimulé par le creusement ou l'achèvement de plusieurs canaux³ et la construction de voies de communication carrossables⁴.

Diverses industries se développent et vont acquérir au fil du temps une célébrité souvent méritée. Citons entre autres l'industrie linière qui s'implante surtout en Flandre et provoque le développement parallèle de la bonneterie et de la blanchisserie. Soulignons aussi la qualité des dentelles (Bruxelles, Malines, Bruges) et des porcelaines (Tournai, Sept-Fontaines). N'oublions pas non plus l'industrie houillère qui va prendre une extension prodigieuse durant le siècle suivant et les industries du pays de Liège (principauté épiscopale) qui vont assurer à cette province une situation économique exceptionnelle⁵.

La structure générale de la société est fort semblable à celle du siècle précédent. La noblesse et le clergé, maîtres de la plus grande partie du sol, favorisent une société hiérarchisée et patriarcale, où le niveau intellectuel des individus «moyens» est souvent médiocre, imprimant à la vie quotidienne un aspect très provincial. Une noblesse traditionaliste, un clergé enrichi par d'incessants legs et donations et exerçant son contrôle sur une population très pieuse, une bourgeoisie essentiellement conservatrice : voilà les traits marquants de cette société⁶.

Les activités artistiques sont présentes mais peu nombreuses⁷. Soulignons cependant l'aménagement, de 1774 à 1780 sur les hauteurs du Coudenberg, à Bruxelles, du quartier du Parc⁸, où le charme est encore bien réel.

2.2.2 *Sous le régime français*

De 1792 à 1799, la vie économique est peu active. Les populations des villes diminuent avant de repartir à la hausse dans les années qui suivront. Peu à peu, l'économie retrouve ses couleurs. Disposant de terres nouvelles résultant de la vente des biens saisis essentiellement au clergé, l'agriculture connaît un renouveau certain. Le port d'Anvers se développe et l'industrie trouve un nouvel essor lié en partie aux besoins nécessités par les campagnes militaires. L'adhésion des populations au régime de Napoléon est très variable. Si l'on trouve de nombreux belges dans les armées françaises, à tous les niveaux

3. De Louvain au Rupel, de Gand à Bruges, de Bruges à Ostende, ...

4. De Bruxelles à Wavre, de Louvain à Luxembourg, en passant par Namur, de Louvain à Liège,

5. Industrie lainière concentrée autour de Verviers, tanneries, quincailleries, clouteries, production de salpêtre, de poudre, d'alun...

6. Voltaire écrit à ce propos, en 1738 : «*Les arts n'habitent pas plus Bruxelles que les plaisirs*». Et il ajoute par ailleurs, ce qui complète la note 1 : «*Une vie retirée et douce est ici le partage de presque tous les particuliers, mais cette vie ressemble si fort à l'ennui qu'on s'y méprend très aisément*».

7. Soulignons quand même le rôle joué par les architectes Anneessens et De Neufforge, les sculpteurs Delvaux, Van Poucke et Godecharle ou encore le peintre Lens, sans oublier le liégeois Grétry qui devint célèbre à Paris pour ses opéras-comiques et ses opéras-bouffes.

8. Cet aménagement est dû à l'architecte français Guimard aidé du Belge Montoyer et du Viennois Zinner.

d'ailleurs⁹, les conscriptions successives de plus en plus fréquentes indignent les familles. Le différend entre Napoléon et la pape Pie VII ranime aussi l'opposition du clergé.

Dans le domaine artistique et littéraire, comme dans celui des sciences, les restrictions imposées à la liberté d'expression, notamment au niveau de la presse, ne favorisent pas l'éclosion d'œuvres dignes d'être citées. Certains trouvent cependant le moyen de s'exprimer. Parmi eux, citons François Gossec dont les œuvres musicales font toujours partie des programmes de concert actuels.

2.2.3 *Sous le régime hollandais*

Le royaume des Pays-Bas, né de la réunion de la Belgique et de la Hollande, compte dix-sept provinces¹⁰ dont les caractéristiques économiques sont complémentaires : commercial et maritime au nord, agricole et industriel au sud.

Le commerce extérieur est en progression ascendante, faisant une part belle non seulement aux exportations de bétail et de produits agricoles, mais aussi aux produits manufacturés. D'autre part, un poumon financier apparaît en 1822 avec la création de la *Société Générale* dont le rôle va croître régulièrement et s'affermir au cours du XIX^e siècle.

Les indiennes de la région gantoise font place aux filatures mécaniques. Verviers et Liège développent l'industrie lainière pour l'une, les industries métallurgiques et charbonnières pour l'autre. Des hommes comme Liévin Bauwens à Gand, William et John Cockerill à Liège serviront de capitaines à ces entreprises nouvelles. Les régions de Mons et Charleroi vont aussi s'illustrer dans l'exploitation de charbonnages, ainsi que dans les industries consacrées au fer et au verre. Seules les régions d'Anvers et de Bruxelles ne participent pas autant à ce mouvement.

Malheureusement, bon nombre d'ouvriers ne bénéficient pas de ces progrès : à cette époque, le droit de grève n'existe pas et les salaires sont bas. L'éducation leur est peu accessible même si l'on voit des actions destinées à lutter contre l'analphabétisme. Nous reprendrons ce point ci-dessous, dans le paragraphe consacré à l'enseignement.

D'un point de vue artistique, il suffit de considérer le palais du prince d'Orange, qui accueillera plus tard l'Académie Royale des Sciences et des Belles-Lettres de Bruxelles et ses extensions¹¹, ou encore l'Université de Gand, où Quetelet soutiendra sa thèse de doctorat en 1819, pour se rendre compte que cette époque a produit des œuvres harmonieuses, mais peu novatrices.

9. On estime à plus de 50.000 le nombre de Belges morts dans les rangs des armées françaises, sur les 20 ans qui ont précédé la chute de l'Empire.

10. Au sud, il y a la Flandre occidentale, la Flandre orientale, le Brabant méridional, Anvers, le Hainaut, Namur, Liège, le Limbourg; dans le nord il y a la Zélande, le Brabant septentrional, la Hollande, Utrecht, la Gueldre, l'Overijssel, la Drenthe, la Frise et Groningen. Notons que le Luxembourg forme par ailleurs un grand-duché.

11. Cette académie créée en 1772 par Marie-Thérèse d'Autriche et dont les activités furent arrêtées sous le régime français, est rétablie par Guillaume I^{er} en 1816.

2.2.4 Dans la Belgique indépendante

Les bouleversements politiques de 1830 vont s'accompagner d'une période de repli économique et social durant près de vingt ans. Une crise industrielle et agricole en Flandre pèsera sur l'économie du nouvel Etat. L'implantation du premier chemin de fer entre Bruxelles et Malines est le premier pas d'une amélioration des voies de communication qui mettra plusieurs dizaines d'années pour couvrir efficacement le pays. Dans le domaine financier, un deuxième établissement vient concurrencer la Société Générale, à savoir la *Banque de Belgique* créée en 1835.

À partir des années 30, la révolution industrielle puisera ses forces dans les secteurs industriels et financiers évoqués ci-dessus. Il faut répondre aux défis politiques, économiques et techniques engendrés par cette nouvelle situation. Cette réponse naîtra de divers facteurs qui ont été clairement décrits par Lebrun *et al.* (1979, p. 569) en les termes suivants :

« Les potentialités de réponse [...] viennent de l'existence antérieure d'un nombre suffisant d'entrepreneurs potentiels, du renforcement et de l'affinement de la mentalité nouvelle par les premières phases de la révolution industrielle, avant 1830, de l'extension de cette mentalité aux groupes sociaux des banquiers, des hommes politiques, des administrateurs et d'une frange non négligeable de l'aristocratie. Ces potentialités [...] se localisent en différents points de concentration : les industriels du sillon Haine-Sambre-Meuse-Vesdre et de Gand, les banquiers belges et allemands de Bruxelles, quelques éléments-clés du personnel politique et administratif, résidant déjà ou attirés par leurs fonctions dans la capitale, un certain nombre de nobles, famille royale comprise, ayant demeures à Bruxelles ou dans les environs. »

Ces mêmes auteurs décrivent parfaitement le rôle de Bruxelles dans ce nouvel élan (Lebrun *et al.*, 1979, p. 480) :

« Ville de résidence, comptant de nombreuses fortunes, dont une quantité importante de nobles, Bruxelles n'a guère participé aux transformations économiques de la Belgique avant 1830. La révolution et la séparation d'avec la Hollande modifièrent cet état de chose.

Bruxelles devint le centre d'un État unifié sous l'influence de tendances unitaristes dominantes, renforcées par le contexte international.

Tous les problèmes posés par les bouleversements politiques résultant de la Révolution reçurent la même solution : l'unité, génératrice d'une centralisation dont Bruxelles fut la grande bénéficiaire, sous la devise idéologique de « l'union fait la force ».

Siège de l'exécutif et du législatif, Bruxelles voit se constituer une administration centrale. Certes, des éléments étaient présents dès l'Ancien Régime. Certes, le régime napoléonien a exercé une influence décisive. Certes, les prérogatives provinciales et communales sont théoriquement sauvegardées, sinon même restaurées. Mais il naît, d'un élan « imprimé par l'aventure de 1830 », un régime politico-administratif

qui concentrera dans les départements ministériels et services centraux, c'est-à-dire à Bruxelles, le maximum des pouvoirs non régulièrement détenus par les collectivités locales et surtout des pouvoirs nouveaux dont la transformation de la société globale fait sentir le besoin. Ce phénomène entraînera la « bruxellisation » d'un premier « train » de gens importants qui, avec les anciens résidents – aristocrates comme banquiers ou négociants, commençant à s'intéresser aux nouvelles formes de vie économique- politiques – contribueront à former une « société bruxelloise » [dont l'importance sera grande].

Il faut ajouter que les nouveaux dirigeants, tant au niveau politique qu'administratif [...], ne se contentèrent pas d'effectuer une centralisation « banale », mais firent la preuve d'un dynamisme, d'un « esprit de conquête » remarquables – dont la conception (1831 à 1834) et la réalisation (1834 à 1843) de l'épine dorsale des chemins de fer est l'exemple majeur. »

2.3. L'enseignement

L'enseignement est le ferment d'une nation. On ne peut comprendre le fonctionnement d'un État sans connaître la formation de ses dirigeants. Aussi nous semble-t-il utile d'évoquer l'organisation de l'enseignement en Belgique durant les années 1790-1850.

2.3.1 Sous le régime français

Il faut reconnaître que cette période ne voit pas l'organisation d'un enseignement de qualité. Pour nous en convaincre, nous reprenons la description qu'en a faite l'historien van Kalken (1954, p. 508) :

« Sous le Directoire, les écoles centrales de département, créées en vertu de la loi du 25 octobre 1795 (3 brumaire an IV), furent des établissements d'enseignement secondaire insuffisants. Quant à l'enseignement primaire, il avait virtuellement disparu, à cause de l'anarchie générale. La loi du 1^{er} mai 1802 réorganisa l'instruction publique, dans un sens étatiste et centralisateur. En 1808, cette réorganisation, destinée à intensifier le culte de la gloire impériale, fut achevée. L'Université de France se subdivisait en Académies ou centres d'enseignement supérieur ; les Académies, en arrondissements, centres d'enseignement moyen ; les arrondissements, en communes, centres d'enseignement primaire. La liberté de l'enseignement fut entièrement annihilée.

En Belgique les communes, négligentes et généralement sans ressources, laissèrent les écoles primaires à l'abandon. Les locaux furent des granges, des ateliers ou des coins de cabaret ; les maîtres et les maîtresses d'école ne faisaient pas d'études sérieuses.

Les lycées furent mieux dirigés, mais en butte à l'hostilité du public. Dans les deux Académies de Bruxelles et de Liège, il y eut des écoles spéciales de droit, de médecine et de chirurgie, meilleures que les anciens

collèges spéciaux communaux et que les facultés, tombées en décadence, de l'ex-Université de Louvain. »

2.3.2 *Sous le régime hollandais*

La structure de l'enseignement va être modifiée sous Guillaume I^{er}. Ce dernier, considérant que l'État seul avait pour devoir d'organiser l'enseignement du pays, peut compter sur le soutien efficace d'un homme de grande qualité, Antoine Falck¹², qui assume les fonctions de ministre de l'Instruction publique.

Cet homme va développer une politique scolaire très active. Pour lui, l'enseignement primaire doit être neutre et gratuit. Il faut qu'il soit accessible à tous : plus de mille cinq cents écoles sont nées en quinze ans qui, ajoutées aux deux mille écoles déjà existantes, vont accueillir près de trois cent mille élèves.

Une ordonnance royale du 25 septembre 1816 crée trois universités belges : à Gand¹³, Liège et Louvain. Elle réorganise aussi l'enseignement moyen¹⁴ basé sur des collèges communaux constituant un premier degré de l'enseignement supérieur. Cet enseignement est proposé à ceux qui, après avoir été préparés par l'Instruction primaire, se destinent à l'une ou l'autre carrière scientifique. Dans les provinces où il n'existe pas d'université, un des collèges communaux doit avoir en outre pour but « *de propager généralement le goût et les lumières parmi toutes les classes de la société, sans en excepter celles qui ne se destinent point aux études académiques.* » Ces établissements privilégiés, désignés par le nom d'*athénée*, sont établis à Bruxelles, Maestricht, Bruges, Tournai, Namur, Anvers et Luxembourg.

Pour « *propager le goût et les lumières parmi toutes les classes de la société* », l'arrêté du 25 septembre institue des cours publics dans les athénées. Mais cette mesure ne reçoit une exécution complète qu'à Bruxelles, par la création du *musée scientifique et littéraire*¹⁵.

12. Né à Utrecht en 1776, secrétaire d'État en 1815, puis, en 1818, ministre de l'Instruction publique, de l'industrie nationale et des colonies; en 1824, ambassadeur auprès du cabinet britannique; mort en 1843 à Bruxelles, où il représentait le roi Guillaume II (voir par exemple Nouvelle Biographie nationale, 1998, vol. 17-18, p. 31-32). « *Cet homme d'État éminent, qu'on appelait avec raison le bon génie de Guillaume I^{er}, ne se contenta point de coopérer activement à la réorganisation de l'enseignement; il fit constamment de cette branche du service public son étude de prédilection [...] Peu de ministres ont su mieux apprécier et récompenser le savoir; pour les lettrés, Falck devenait un confrère, un ami.* » (Juste, 1844, p. 282).

13. C'est dans cette université, inaugurée le 9 octobre 1817, que Quetelet va s'inscrire dans la faculté des Sciences. Il y devient l'élève de Garnier et, très vite, apporte son aide à ce dernier en le remplaçant dans l'enseignement des leçons de mathématiques élémentaires, ce qui lui pose cependant un problème ennuyeux puisque le règlement de l'Université l'oblige à subir au préalable les épreuves de candidat ... qu'il fait lui-même passer à ses élèves! Il est ainsi amené à solliciter du ministre Falck (et à obtenir) une exemption d'examen! Cette première rencontre sera importante pour Quetelet et la statistique belge car des liens d'amitié et de confiance vont unir ces deux hommes.

14. Elle sera complétée par une seconde ordonnance promulguée en 1817.

15. Quetelet est le premier à tenter cette expérience pédagogique et trouve dans cette mission les conditions qui lui permettent de rédiger des enseignements « à la portée du public non lettré » dans les domaines de l'histoire des sciences, de l'astronomie et des probabilités (voir Droysbeke, 1989).

2.3.3 Dans la Belgique indépendante

Dans ce paragraphe, nous nous intéresserons uniquement à l'enseignement universitaire dont l'organisation est issue, à la fois de la structure éducative introduite sous le régime hollandais et des travaux menés par des commissions gouvernementales à partir de 1828 (initiées donc par le gouvernement des Pays-Bas et reprises par le nouveau gouvernement belge). Le débat porte notamment sur l'existence ou non d'une université unique.

Pendant près de quatre ans, une grande incertitude règne dans ce dossier. Différentes actions se croisent et s'affrontent, comme le souligne très bien Halleux *et al.* (2001, première partie, p. 71) :

« Au lendemain de l'Indépendance de la Belgique, la confusion est grande dans l'ensemble des secteurs de l'instruction publique : catholiques et libéraux veulent assurer aux citoyens du nouvel État belge une liberté totale en matière d'enseignement. Un vaste projet de réorganisation est mis à l'étude [...]. Il faudra attendre la loi de réorganisation des universités du 27 septembre 1835 pour voir Gand et Liège retrouver l'ensemble de leurs facultés et Louvain disparaître de l'échiquier universitaire.

C'est dans ce contexte troublé qu'un groupe d'intellectuels bruxellois s'active dans les premiers mois de l'année 1831 à obtenir la création à Bruxelles d'une université [...].

Leur souhait est de voir s'y établir une Université d'État, mais, devant les tergiversations du gouvernement, ils optent pour une institution libre puisque la possibilité leur en est donnée. Si l'idée ne rencontre guère d'échos à cette date, elle va en rencontrer trois ans plus tard à la suite de la volonté manifestée par l'épiscopat de créer une université privée, une institution d'esprit théocratique dont le siège serait fixé à Malines, ville abritant l'archiépiscopat. Les milieux libéraux et francs-maçons ne peuvent que réagir à cette décision prise par les évêques belges [...].

Ce projet se réalise le 20 novembre 1834, date de l'inauguration officielle de la nouvelle université [sous le nom d'Université libre de Belgique transformé en 1842 en Université libre de Bruxelles]. L'Université catholique de Malines, pour sa part, est née d'une volonté des évêques de rétablir l'école d'enseignement supérieur qui existait à Louvain avant que le Directoire ne la supprime [...].

Le 14 novembre 1833, le corps épiscopal s'adresse au pape Grégoire XVI qui [...] érige canoniquement l' « Université catholique de Louvain ». Comme l'Université de l'État de Louvain existe encore à cette date, les évêques l'installent provisoirement à Malines et c'est en cette ville qu'a lieu le 4 novembre 1834 l'ouverture de la nouvelle université [...]. Le 27 septembre 1835 la loi supprimant l'Université d'État est publiée et le transfert de l'Université catholique vers Louvain peut s'opérer. »

Cette compétition intellectuelle et les hommes qui l'animent vont fortement influencer les avancées scientifiques des années 1830-1850. C'est donc dans ce contexte spécifique qu'il faut comprendre pourquoi la question posée dans le titre de notre article nous a semblé importante.

3. La statistique en Belgique avant 1841

À la fin du XVIII^e siècle, la statistique est essentiellement destinée, en France, à fournir des informations chiffrées et quantifiables à propos de sujets fort diversifiés. Elle poursuit un chemin indépendant des développements probabilistes qui se situent dans un autre contexte. Bien que ces deux disciplines aient connu des rencontres momentanées en démographie, dans le domaine des assurances ou encore pour estimer la taille d'une population, il faudra attendre le début du XIX^e siècle pour faire entre elles un pont plus clairement justifié. Comme le souligne si justement Desrosières (1993, p. 18) :

«... il revient à Quetelet d'avoir diffusé largement, dans les années 1830-1840, l'argument nouant le discours probabiliste et les observations statistiques. Cette construction tient ensemble, d'une part, l'aspect aléatoire et imprévisible des comportements individuels et, d'autre part, la régularité et donc la prévisibilité de la sommation statistique de ces actes individuels, à travers la notion d'*homme moyen*. Elle s'appuie d'un côté sur la généralité de la distribution gaussienne de probabilité (la future «loi normale»), et de l'autre sur les séries de la «statistique morale» (mariages, crimes, suicides) élaborées par les bureaux de statistiques. Cette argumentation fait basculer pour longtemps la pensée probabiliste de son versant subjectif et épistémique en termes de «raison de croire», vers son versant objectif et fréquentiste : la régularité des moyennes, opposée au chaos et à l'imprévisibilité des actes individuels, fournit un outil d'objectivation extrêmement puissant.»

En ce qui concerne la statistique au cours de la période où la Belgique se trouve dirigée par la République française jusqu'à l'Empire napoléonien, il nous semble utile de nous référer à ce qu'en dit Woolf en 1980 (voir Bergeron, p. 8) :

«L'histoire de la statistique dans les années de la Révolution et de l'Empire est celle d'une transition, d'un glissement du culte de la connaissance exhaustive, telle que l'entendaient les encyclopédistes, à celui des chiffres, entendus comme des informations de caractère utilitaire. Ce changement dans les mentalités, on le suit à travers les systèmes successifs de valeurs et de finalités où vient s'insérer la collecte même des chiffres. Au départ, on était optimiste quant aux possibilités d'atteindre à une information chiffrée et quantifiable sur tous les sujets. Un tel optimisme se fondait sur un parallèle entre les réels progrès des sciences physiques, et l'attente d'un progrès dans les sciences économiques, la démographie, l'industrie, l'agriculture, etc.

(parallèle qui fut étendu, sous la Restauration, aux sciences morales). Corollairement, se manifestait le désir bien compréhensible de justifier la Révolution par l'évaluation des progrès matériels acquis depuis 1789. Dans la dernière période de l'Empire, depuis 1810- 1811 environ, les justifications de la collecte des données se font bien plus pragmatiques et restreintes : on les regarde comme un instrument au service de la formulation d'une politique économique. Cette conception utilitaire ne tarde pas à s'amplifier en ce qui apparaît comme un culte des chiffres pour eux-mêmes, de la quantification appliquée à tous les domaines, et non appliquée à la seule vie économique du pays. Ainsi le terrain est-il préparé pour la statistique de la Restauration. »

Déjà, avant la Révolution en 1789, les collectes d'informations, périodiques ou non, étaient de tradition dans l'administration royale et il n'est pas surprenant, vu cet intérêt pour les enquêtes statistiques, de voir apparaître des propositions comme celle exprimée par Necker [1784]¹⁶ suggérant de créer un bureau « *destiné uniquement à recueillir une multitude de connaissances intéressantes et à ranger des instructions dans un ordre clair et facile* ».

Ce souci ne sera pas celui des nouveaux maîtres de la France. Des premières assemblées jusqu'à la période Montagnarde, le bilan est maigre, tant au niveau de la quantité de renseignements recueillis que de leur qualité.

Le début du XIX^e siècle va voir la naissance d'un bureau de statistique tant est grande l'ambition de créer de « *grands mémoires statistiques* ». Lancé par Chaptal, ce bureau connaîtra alternativement des périodes de succès et de dépression pour finir son existence en 1812. de Nompère de Champagny puis Coquebert de Montbret tenteront d'être de bons successeurs de Chaptal, en recourant notamment à l'aide des préfets pour obtenir des informations de bonne qualité. Mais les réalisations des enquêtes qu'ils vont mener sont très inégales. Malgré la ferveur marquée pour ce genre de démarches propre aux dernières années de l'Empire, il lui manque une grande qualité : la fiabilité.

Il est donc compréhensible que cette situation soit encore pire dans ces nouveaux départements français créés dans les anciens Pays-Bas. Les annotations critiques qui accompagnent les travaux réalisés sont souvent les mêmes : « *fort peu satisfaisant..., assez imparfait..., très incomplet..., à refaire !* ». La bonne volonté des préfets qui s'adressent aux maires pour obtenir des informations statistiques ne compense pas toujours la médiocrité du personnel concerné¹⁷.

Lorsque la Belgique est donnée à Guillaume I^{er}, la méthodologie statistique en tant que recherche d'information est – on l'aura compris – dans un état peu brillant. Rappelons aussi que l'environnement social et économique est fragile. Nous connaissons en outre la situation de l'enseignement, même si la structure mise en place durant l'ère napoléonienne fournit aux adolescents les bases capables de les lancer rapidement dans la vie.

16. Dans *De l'administration des finances de la France*, cité dans Reinhard [1950], p. 105.

17. «...le général Lagrange, en mission en 1803 dans les départements réunis, avait déjà noté que si les mairies sont occupées partout par des hommes nuls, c'est parce qu'il est impossible de trouver mieux » (De Lanzac de Laborie, p. 383 ; cité par Viré, 1980, p. 30).

L'instabilité politique, les problèmes sociaux, culturels et éducatifs vont permettre, sous le régime hollandais, à quelques hommes-clés de prendre conscience des lacunes existantes et de proposer de relever un niveau décadant. Trois hommes en particulier vont tenter de contribuer, avec des succès divers, à redorer le blason de la statistique au sein des Pays-Bas méridionaux : le baron de Keerbergh, Quetelet et Smits. Nous évoquerons ci-dessous leurs parcours en portant notre attention sur leurs travaux liés à la statistique.

Le baron Charles-Louis Guillaume-Joseph de Keerbergh de Kessel est né dans la région liégeoise en 1763. En 1790, à l'issue de ses études universitaires, il participe à l'administration de la Gueldre pour devenir successivement sous-préfet et préfet sous l'Empire. Dans la Belgique hollandaise, il conserve des fonctions administratives en devenant gouverneur de la province d'Anvers en 1815, puis gouverneur de Flandre orientale en 1817. C'est durant cette dernière période qu'il publie un *Essai sur l'indigence*¹⁸ et que, par ailleurs, il crée une commission locale de statistique dont les travaux ne seront malheureusement pas à la hauteur des ambitions annoncées. Comme le dira plus tard Quetelet (1866, p. 737) :

« Le plan qu'il avait conçu était trop vaste pour pouvoir être exécuté avantageusement : il exigeait le concours d'un trop grand nombre d'hommes pour qu'ils pussent être également à la hauteur de leur mission. C'est ordinairement là l'écueil des commissions administratives. Il semble que le zèle et le désir de bien faire soient en raison inverse du nombre des individus qui sont appelés à exécuter un grand travail. Chacun fait porter sur son voisin le peu de responsabilité dont il est chargé, et il se trouve, en définitive, que la charge ne porte sur rien. »

Appelé au Conseil d'État en 1819 pour suivre alternativement le Gouvernement à Bruxelles et à la Haye, il n'en continue pas moins à rédiger différents documents manuscrits sur des questions touchant à des problèmes sociaux aussi divers que ceux « *des enfants trouvés, des établissements de bienfaisance, des détenus dans les dépôts de mendicité et dans les prisons, etc.* »¹⁹.

Le baron de Keerbergh aura aussi une action remarquable dans la commission chargée de restructurer l'enseignement supérieur en Belgique (voir paragraphe 2.3.2). Mais la Révolution belge va interrompre sa carrière de façon brutale : resté auprès du roi Guillaume, il est frappé par l'arrêté pris par ce dernier de « *dispenser, provisoirement de tout service effectif les fonctionnaires nés ailleurs que dans les anciennes Provinces-Unies* ». Il ne reviendra en Belgique que peu de temps avant sa mort qui surviendra fin 1841 à la Haye.

18. « *Diminuer le nombre des indigents en les mettant, autant que possible, dans la position de pouvoir et de devoir subvenir à leurs propres besoins,* » telle était l'idée qu'il s'agissait de réaliser (Quetelet, 1866, p. 736).

19. Quetelet utilisera ces documents pour publier en 1826 et 1827 ses *Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité dans le royaume des Pays-Bas* que l'on peut trouver dans le tome IV des *Mémoires de l'Académie des sciences et belles-lettres de Bruxelles*, publiées peu après avec des additions chez Tarlier, à Bruxelles.

Il faut aussi évoquer dans ce paragraphe les travaux de Lambert Adolphe Quetelet qui, de 1826 à 1829, va consacrer divers mémoires à des problèmes d'ordre statistique.

Né en 1796, Quetelet s'est vite illustré dans des domaines très variés. Il n'est pas question de reprendre ici les étapes de son existence que l'on pourra trouver par ailleurs (voir par exemple Desrosières [2003], Droysbeke [1989], Droysbeke et Jongmans [2001], Droysbeke et Tassi [1997], Lottin [1912], Mailly [1875], Stigler [1986], ...). Nous nous bornerons à considérer brièvement les activités de ce jeune docteur en mathématiques lorsqu'il vient habiter Bruxelles, à partir de 1819 et qu'il y enseigne cette discipline à l'athénée de cette ville (voir paragraphe 2.3.2).

Nous avons déjà évoqué ci-dessus ses recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc (1826, 1827) inspirés des travaux de Keuper; il faut aussi mentionner ses réflexions (1829) sur *Les crimes et délits dans les provinces du Brabant méridional, des deux Flandres du Hainaut et d'Anvers pendant les années 1826, 1827 et 1828*. Pour leur donner le maximum de diffusion, Quetelet n'hésite pas à rééditer ses ouvrages statistiques chez des éditeurs différents.

Il est utile de noter que ces travaux sont réalisés à une époque où Quetelet se passionne pour des domaines variés. Sa *Correspondance mathématique et physique* publiée avec Garnier date de 1825-1826 pour les deux premiers tomes et de 1827 à 1830 pour les quatre tomes suivants qu'il publiera seul²⁰. Il participe aux activités de l'Académie royale de Bruxelles, dans la Classe des Sciences, où il a été admis à la suite de l'intérêt porté à sa thèse de doctorat consacrée à un problème d'ordre mathématique et intitulée *Dissertatio mathematica inauguralis de quibusdam locis geometricis nec non de curva focali*. Il caresse le projet de faire de cette auguste assemblée – peu dynamique, il faut le reconnaître, quand il y est reçu – un centre important de réflexions et de publications scientifiques.

Il participe à l'enseignement dispensé au Musée de Bruxelles (voir paragraphe 2.3.2) où il présente, outre des cours de mathématiques et de physique, des leçons consacrées à l'histoire des Sciences²¹.

Envoyé par Falck à Paris, en 1823, pour y étudier la possibilité de créer un observatoire à Bruxelles, il va puiser auprès de Bouvard, Ampère, Fresnel, Mathieu, Nicollet mais aussi auprès de Fourier, Lacroix, Laplace et Poisson les bases de son intérêt pour l'astronomie et les probabilités. Cette démarche aboutira à diverses publications dont il faut retenir le traité d'*Astronomie élémentaire* publié à Paris en 1826, l'*Astronomie populaire* publiée en 1827 à

20. Il publiera deux autres séries après la Révolution, les tomes 7 et 8 en 1832-1835 et les tomes 9 à 11 entre 1837 et 1839, sous le titre *Correspondance mathématique et physique de l'Observatoire de Bruxelles* (tomes 1 à 5).

21. Dans sa leçon inaugurale du 6 mars 1827, Quetelet exprime un sentiment qui prévaudra dans son existence : « Plus les sciences physiques ont fait de progrès, plus elles ont tendu à rentrer dans le domaine des mathématiques, qui est une espèce de centre vers lequel elles viennent converger. On pourrait même juger du degré de perfection auquel une science est parvenue, par la facilité plus ou moins grande avec laquelle elle se laisse aborder par le calcul ».

Bruxelles et les *Instructions populaires sur le calcul des probabilités* publiées à Bruxelles en 1828. Ces ouvrages, fortement associés à ses cours au Musée de Bruxelles, seront réédités à plusieurs reprises et même traduits pour certains en d'autres langues.

La construction de « son » observatoire occupera intensivement cette période de sa vie passée à sillonner les pays voisins pour parfaire ses connaissances dans le domaine de l'astronomie et acquérir les instruments de mesure destinés au futur observatoire. C'est d'ailleurs pendant l'un de ces voyages qu'éclatera la Révolution belge à laquelle il ne participera que de loin, inquiet quant au sort de son épouse et de leurs deux enfants restés à Bruxelles, ainsi qu'en témoigne la correspondance entre Bouvard et l'épouse de Quetelet (voir Droesbeke, 1991, p. 12).

On sait ce qu'il adviendra de Quetelet après 1830. Conforté dans ses fonctions par le nouveau gouvernement belge, il va développer l'observatoire de Bruxelles dès 1832 tout en conservant – mais parfois dans une moindre mesure – ses autres centres d'intérêts. Parmi ceux-ci, il faut souligner ses études statistiques qu'il va mener avec Edouard Smits. Venons-en à présent à ce dernier.

Matthieu-Edouard Smits – connu sous le seul prénom d'Edouard – est né à Bruxelles en 1789. Après des études brillantes au lycée impérial de cette ville, il renonce à la proposition qui lui est faite d'occuper une place de maître d'études avec permission de suivre les cours de l'École de Droit car sa famille lui coupe les vivres. Il s'engage à l'armée et se voit enrôlé dans la légion hanovrienne dont le campement est situé en Italie du Sud. Forcé de quitter ce régiment de cavalerie ²², il remonte vers Paris où il obtient une place de professeur de latin et de mathématiques à l'Institut Thomas, rue de Varennes (hôtel Biron). Après diverses fonctions dans l'administration publique, il gagne Amsterdam en 1811. Il y devient secrétaire particulier du comte de Celles, nouveau préfet du département du Zuiderzee, et est promu, en 1812, directeur général de la statistique de ce même département. Mais, en 1813, la Hollande se soulève contre Napoléon. Livré aux Prussiens, il ne doit son salut qu'à son statut de fonctionnaire civil et à ses fiançailles à une Hollandaise qu'il épousera peu après. Son mariage lui facilitera l'entrée dans l'administration hollandaise à Bruxelles, comme fonctionnaire au ministère de l'Intérieur. Sa passion pour la statistique, qu'il conserve pendant cette période troublée, lui permet, sur recommandation de Quetelet, d'être nommé secrétaire de la *Commission de Statistique du Royaume* créée ²³ par le gouvernement hollandais en 1826.

Il publie en 1827 deux volumes consacrés à *La statistique du mouvement de la population dans le royaume des Pays-Bas, de 1815 à 1824*. En octobre 1829, le gouvernement l'appelle à La Haye pour y réorganiser les services de la statistique.

À la Révolution, Smits sollicite sa démission de fonctionnaire auprès de Guillaume Ier et offre ses services au nouveau gouvernement belge. Il est nommé en 1831 directeur de la statistique générale au ministère de l'Intérieur.

22. L'empereur ayant décrété que seuls les déserteurs étrangers pourraient encore faire partie de cette légion, ce qui n'était pas le cas de ce « bruxellois français ».

23. Un mois après l'arrêté pris par ce dernier pour créer l'observatoire royal de Bruxelles.

Il va pouvoir y réaliser des études dans ce domaine en collaboration avec Quetelet pour publier en 1832 des *Recherches sur la reproduction et la mentalité à différents âges* avant de produire un an plus tard, toujours avec Quetelet, une *Statistique de la criminalité*²⁴, de 1826 à 1830. En 1841, il prend sa retraite, se consacrant désormais à sa seconde passion : l'écriture littéraire, incluant poésies et pièces de théâtre. Il en ira ainsi jusqu'en 1852, date de son décès à Ixelles²⁵.

Revenons un instant sur cette Commission de Statistique du Royaume. Celle-ci est présidée par le ministre de l'Intérieur. Elle comprend les administrateurs de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de l'Industrie nationale, assistés d'un secrétaire. Elle chapeaute des commissions provinciales, destinées à effectuer des travaux plus détaillés, et dans lesquelles on trouve des fonctionnaires publics et certains hommes de science. Quetelet devient membre de la Commission provinciale pour le Brabant méridional. Ce poste lui permet de réaliser le fonctionnement déplorable de ces commissions qu'il évoquera plus tard dans ses écrits (*Sciences mathématiques...*, p. 543 et 544) :

« [...] l'organisation incomplète de la commission créée par le gouvernement des Pays-Bas, dont le but était d'ailleurs mal défini, et qui ne comptait pour membres que trois administrateurs, dont les attributions et les connaissances étaient loin d'embrasser toutes les branches de la statistique. Ces administrateurs entraient dans la commission, non par suite d'études spéciales, mais simplement en vertu de leurs fonctions. Ils n'étaient d'ailleurs tenus qu'à donner des avis, et n'intervenaient pas dans les travaux comme partie active. Même remarque au sujet du ministre de l'Intérieur, président de droit de la Commission centrale, et qui aurait dû donner l'impulsion, mais dont les nombreux travaux absorbaient nécessairement tous les instants. Aussi les réunions de l'ancienne commission furent-elles rares et peu productives. Il existait administrativement une solution de continuité déplorable entre l'ancienne Commission centrale et les Commissions provinciales ; aucun lien ne les rattachait entre elles. Ces dernières étaient nommées par les gouverneurs des provinces, qui pouvaient aussi les dissoudre, s'ils le trouvaient bon ».

Quant aux statistiques publiées par cette Commission, Quetelet en pense peu de bien : « *de simples résultats numériques, sans renseignements sur leur valeur scientifique, ni sur la manière dont ils ont été recueillis, ni sur le degré de confiance qu'ils méritent, n'atteindront jamais complètement le but qu'on s'est proposé en les publiant* » (*Sciences mathématiques...*, p. 545). La Commission se rendra cependant utile en faisant décréter un recensement de la population en 1828. Au début de l'année 1831, dans les premiers mois de la jeune Belgique, est créé auprès du ministère de l'Intérieur un

24. Cet ouvrage sera vite retiré de la circulation, le ministre de la Justice craignant le mauvais effet de certains renseignements sur les causes locales de la criminalité.

25. L'une des communes de l'agglomération bruxelloise actuelle dans laquelle sont érigés les bâtiments occupés ce jour par l'Université libre de Bruxelles.

Bureau de Statistique Générale dont la direction est – nous l’avons vu – confiée à Smits qui, avec Quetelet, publie en 1832 et 1833 les deux ouvrages mentionnés ci-dessus. Pendant dix ans, ce bureau va travailler, certes, mais pas nécessairement de la meilleure façon, comme l’écrivait Charles Liedts, le ministre de l’Intérieur, dans son rapport au Roi de 1841 :

«Le Gouvernement provisoire se proposait de mettre l’administration à même de recueillir et de classer dans un ordre méthodique, des documents précis et complets sur tous les points qui doivent faire l’objet de cette branche importante de la science gouvernementale. Mais peu à peu l’on s’est écarté de ce but. Quelques Départements négligèrent complètement la Statistique; les autres y travaillèrent isolément, puisant parfois aux mêmes sources, se rencontrant et se croisant dans leurs recherches. Ce défaut d’ensemble devait amener inévitablement des disparates, des doubles emplois et des lacunes. Néanmoins, les publications partielles émanées des différents Départements se distinguent par un mérite réel. Les comptes rendus, si intéressants au point de vue moral, de la Justice criminelle, la Statistique territoriale, les tableaux du Commerce, les Documents généraux dont cinq volumes ont déjà paru, sont des travaux d’une haute portée et qui attestent, à chaque période, un nouveau progrès de l’administration. Mais ce qui manque à notre Statistique, pour que la Science et le Gouvernement puissent en retirer tous les fruits qu’on est en droit de désirer après tant d’efforts, c’est une direction unitaire, c’est un but précis, ce sont des bases d’investigations parfaitement déterminées ...».

Dans la foulée de ce rapport, Liedts²⁶ propose alors au Roi de créer une *Commission centrale de Statistique* dont les objectifs et la composition devrait éviter les erreurs du passé. Comme on le verra ci-dessous, le Roi se laissa aisément convaincre par son ministre.

Durant les dix premières années du nouvel état (1830-1840), deux autres hommes vont aussi plaider pour l’usage de la statistique.

Le premier d’entre eux a pratiquement le même âge que Quetelet. Il s’agit du Baron de Reiffenberg²⁷. Ce dernier, après un bref séjour dans l’armée, devient professeur d’abord à Anvers et ensuite à l’athénée de Bruxelles où il entre la même année que Quetelet. Une admiration réciproque unit ces deux hommes. Quetelet dira en particulier de lui : « *Jamais je n’ai vu de facilité plus grande pour le travail : prose, vers, philosophie, histoire, théâtre, articles de journaux, tout cela marchait à peu près de front ; il était toujours prêt, la nuit et le jour* » (*Sciences mathématiques...*, 1863, p. 445). Philosophe et philologue reconnu, il est admis en 1823 à l’Académie royale de Bruxelles qui l’avait couronné en 1821 pour un travail consacré à *L’état de la population, des fabriques et*

26. Liedts pense bien sûr à confier cette «direction unique» à Quetelet dont il avait été l’élève quand Quetelet, alors âgé de 19 ans, avait occupé au Collège d’ Audenarde un poste de professeur de dessin, de mathématiques et de grammaire.

27. Né à Mons en 1795 et mort à Saint-Josse-Ten-Noode, commune de l’agglomération bruxelloise, en 1850.

manufactures, et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, pendant les xv^e et xvi^e siècles. Si son œuvre est tournée vers la poésie, la littérature ou encore la philosophie, il consacrera aussi son temps à des recherches historiques parmi lesquelles on trouve un essai en deux parties, publiées respectivement en 1832 et 1835, intitulé *Essai sur la statistique ancienne de la Belgique*.

Le second personnage mérite encore davantage d'être cité. Il s'agit de Pierre-François Verhulst dont l'histoire se souviendra davantage. Ce Bruxellois d'origine (il naît à Bruxelles en 1804 et y décèdera en 1849) se tourne très vite vers les mathématiques, discipline dans laquelle il va obtenir en 1825 un doctorat à l'université de Gand où s'était déjà illustré Quetelet.

C'est aussi d'Italie qu'il verra de loin les premiers pas de la jeune Belgique. Il y revient au début des années 1830 pour occuper d'abord à l'École militaire, en 1834, une fonction de professeur d'analyse et ensuite, à partir de 1835, un poste de professeur à la Faculté de sciences de l'Université libre de Bruxelles, dispensant des cours d'astronomie, de mécanique céleste, de calcul différentiel et intégral, de géométrie et de trigonométrie, mais aussi de calcul des probabilités. Il quittera l'Université en 1840 pour revenir à l'École militaire où, après avoir consacré son attention à la publication d'un *Traité élémentaire des fonctions elliptiques* – qui lui vaut d'être admis à l'Académie en 1841 –, il se tourne vers les sciences politiques et la théorie de la population. C'est dans cette direction qu'il obtient les résultats qui restent attachés à son nom. Voici ce qu'en dit Quetelet à ce sujet (1850, p. 113-115) :

« On admet, en général, que la tendance de la population à se multiplier suit une progression géométrique ; c'est la loi de Malthus. Cependant de nombreux obstacles s'opposent à ce que cette loi mathématique se confirme par l'expérience. Le célèbre économiste anglais, qui s'était occupé avec soin de l'énumération et de l'examen de ces obstacles, avait gardé le silence sur leur mode d'action. Dans mon *Essai de physique sociale*, j'avais cru pouvoir avancer que la résistance ou la somme des obstacles opposés au développement indéfini de la population, augmente proportionnellement *au carré de la vitesse avec laquelle la population tend à croître*. Une proposition analogue avait été avancée par Fourier, l'illustre auteur de la *Théorie de la chaleur*, dans son introduction au tome I^{er} des *Recherches statistiques sur Paris*. Je priai M. Verhulst de soumettre ce principe à un calcul approfondi et d'en faire l'application aux meilleurs documents connus sur la population. Notre confrère voulut bien se prêter à ma demande, et publia les résultats de ses recherches dans le tome X de la *Correspondance mathématique et physique*. Il fut conduit à cette conclusion, que les données de l'observation étaient encore trop peu nombreuses pour que le principe énoncé pût être vérifié, de manière à ne laisser aucun doute sur son exactitude ; ou, en d'autres termes, que la théorie avait devancé l'observation et qu'il était prudent de s'arrêter. Cependant il ne s'en tint pas à ces sages conclusions ; et, l'année suivante (1844), il nous présenta un mémoire intitulé : *Recherches mathématiques sur*

la loi d'accroissement de la population²⁸ ; on trouve dans ce travail, remarquable du reste sous différents rapports, quelques conclusions hasardées. Aussi, l'auteur reprit-il son travail avec cette patience et cette bonne foi qui le caractérisaient ; et, en 1846, il présenta un second mémoire sur le même sujet²⁹.

En recherchant, à son tour, le mode d'action des obstacles au développement de la population, notre confrère a cru pouvoir établir en principe qu'*ils augmentent proportionnellement au rapport de la population surabondante à la population totale*. Dans cette hypothèse, il a cherché les limites entre lesquelles la population belge doit toujours se trouver resserrée, et il a fixé la limite supérieure à 9,400,000 habitants. Dans son mémoire précédent, il avait fixé cette même limite à 6,600,000 habitants, en partant, cette fois, du principe que les obstacles croissent exactement dans la même proportion que la population surabondante ».

À la lecture de ce texte, on découvre aisément que les rapports entre Verhulst et Quetelet ne sont pas placés sous le signe de la concordance parfaite. Le travail de Verhulst est une commande de Quetelet, mais les résultats qu'il obtient ne sont pas une simple vérification des hypothèses du second. C'est dans le premier mémoire que Verhulst introduit sa fonction logistique, mémoire dont la conclusion souligne la structure de raisonnement de son auteur :

« Quand on songe aux calamités que doit nécessairement amener l'exubérance toujours croissante de la population, et à l'insuffisance, bien avérée aujourd'hui, des moyens essayés par les modernes pour y remédier, on ne peut s'empêcher d'être frappé de cette réflexion d'Aristote, à propos de la *République* de Platon : "*Peut-être serait-il d'une bonne politique, de fixer le nombre des enfants plutôt que celui des propriétés, et de permettre ou de restreindre les naissances, d'après des calculs basés sur la stérilité ou le nombre des morts. C'est l'imprévoyance des gouvernements sur un point aussi essentiel, qui peuple aujourd'hui nos cités de tant de misérables ; de là, tant de séditions et de crimes, dont la pauvreté est la mère*". Il faut que les maux dont il s'agit aient été bien vivement éprouvés par les anciens, pour qu'un de leurs plus illustres moralistes ait osé louer les pauvres d'exposer ou de détruire leurs enfants, dans la crainte de les élever pour l'indigence et la servilité : "*car, dit-il, ils ne peuvent supporter l'idée de leur laisser pour héritage la pauvreté, qu'ils regardent comme le plus grand des maux, comme une grave et cruelle maladie*".

La loi de la population nous est inconnue, parce qu'on ignore la nature de la fonction qui sert de mesure aux obstacles, tant préventifs que destructifs, qui s'opposent à la multiplication indéfinie de l'espèce humaine.

28. Tome 18 des *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*.

29. Tome 20 des *Mémoires de l'Académie royale*, 1847. Lu dans la séance du 15 mai 1846.

Cependant, si l'on suppose que ces obstacles croissent exactement dans la même proportion que la population surabondante, on obtient la solution complète du problème, sous le point de vue mathématique.

On trouve alors, en faisant usage des documents statistiques publiés par les gouvernements belge et français, que la limite extrême de la population, est de quarante millions pour la France, et de six millions six cent mille âmes, pour la Belgique.

Une longue série d'observations, non interrompues par de grandes catastrophes sociales ou des révolutions du globe, fera probablement découvrir la fonction retardatrice dont il vient d'être fait mention. »

Dans un second mémoire, Verhulst proposera une autre loi qui lui permettra de relever le plafond estimé de la population belge de six millions six cent mille à neuf millions cinq cent mille habitants.

Mais nous voici en fait arrivé à cette période dont nous nous demandons si elle est faste pour la statistique belge.

4. La Commission centrale de Statistique

L'arrêté créant la Commission centrale de Statistique date du 16 mars 1841. La composition et les tâches de cette Commission ont été clairement définis par le ministre Liedts dans son rapport au Roi :

« Chaque Département y serait représenté par un ou plusieurs délégués, que le Ministre choisirait parmi les employés qui ont fait une étude spéciale et approfondie des branches de Statistique, dépendantes de son Département. La réunion de ces délégués serait présidée par un homme de science, versé dans l'économie sociale et habitué à résumer les travaux de Statistique.

[La tâche de la Commission est de] faire converger vers un centre commun tous les renseignements épars que recueillent aujourd'hui les diverses administrations. Ainsi, elle signalera les lacunes et les détails superflus des publications actuelles. Elle proposera les modèles des états et des tableaux destinés à recueillir et à classer les éléments de ces publications. Elle veillera à ce que tout double emploi soit évité dans les demandes de renseignements et dans les publications elles-mêmes. Elle correspondra directement avec le Ministre de l'Intérieur ; elle lui soumettra ses observations et ses propositions, avec les instructions nécessaires pour chaque Département. Le Ministre de l'Intérieur communiquera les vues de la Commission à ses collègues, qui resteront libres de les adopter ou de les modifier. Chaque Département continuera à publier la statistique qui le concerne ; mais un plan uniforme ayant été adopté préalablement, l'unité et l'ensemble seront substitués à la divergence des publications actuelles. »

Le règlement d'ordre intérieur de cette nouvelle Commission est publié par un Arrêté royal du 20 octobre 1841, Il contient 23 articles. Onze membres³⁰ composent la première Commission qui se réunit sous la présidence de Quetelet. Ce dernier assurera cette charge jusqu'à sa mort, soit pendant trente-trois ans. Cette particularité sera rendue possible grâce à un arrêté royal de 1844 qui décrète permanentes les fonctions de président et de secrétaire.

La plupart des membres de la première Commission sont directeurs ou inspecteurs de départements ministériels. Le premier secrétaire de cette Commission est Xavier Heuschling (1802-1883), chef du Bureau de Statistique générale. Il deviendra plus tard directeur au ministère des Finances.

Heuschling va seconder Quetelet avec dévouement. Il s'établira entre ces deux hommes une étroite collaboration attestée non seulement par les travaux officiels qu'ils réaliseront ensemble, mais aussi par une correspondance fournie dont nous possédons encore plus de cinq cents lettres (voir Wellens-de Donder, 1964, p. 83).

Il existe peu de témoignages sur Heuschling. Mailly (1875) et Lottin (1912) en parlent comme d'un homme zélé et actif³¹. On le trouve associé à Quetelet en de nombreuses circonstances, pour faire des rapports au Roi ou aux ministres, pour s'occuper des aspects pratiques des recensements, pour préparer des congrès, ... Il rédige un certain nombre de mémoires rassemblés pour la plupart dans le *Bulletin* dont la Commission a été dotée afin de contenir les procès-verbaux des séances. A cela s'ajoutent des documents statistiques, des notices, des mémoires.

Le premier tome de ce Bulletin paraît en 1842. Sa structure est très fonctionnelle. Une première partie (26 pages) traite de matières administratives (Arrêté royal portant constitution de la Commission; nomination, remplacement, renouvellement de membres; règlement d'ordre intérieur de la Commission; création de Commissions provinciales; rapport au ministère de l'Intérieur). La deuxième partie, plus importante, présente des mémoires et communications (430 pages en tout). Quetelet et Heuschling en prennent chacun deux à leur compte. Quetelet traite du *Recensement de la population de Bruxelles en 1842* et de *La répartition du contingent des communes dans les levées de la milice*; Heuschling quant à lui s'intéresse aux *Naissances dans la ville de Bruxelles, considérées dans leur rapport avec la population et à l'accroissement de la population de la Belgique, pendant la période décennale de 1831-1840*. Le bulletin se termine par un résumé des procès-verbaux des séances de la Commission, un « *aperçu des principales publications statistiques faites sur la Belgique, depuis l'incorporation de ce pays à la France en 1794*,

30. Les onze premiers membres nommés pour faire partie de la Commission sont Laurent Veydt (1800-1877), Auguste Visschers (1804-1874), Jules Malou (1810-1886), Edouard Ducpétiaux (1804-1868), Dieudonné-Joseph Sauveur (1797-1862), Victor Misson (1804-1881), le colonel Schlim, Constant Detournay (décédé en 1853), Edouard Perrot (1808-1873), Edouard Smits et Quetelet.

31. « *Il importe beaucoup au succès des commissions d'avoir un secrétaire zélé, actif, qui prenne ses fonctions au sérieux et les aime pour elles-mêmes. La Commission de 1841 eut le bonheur de trouver cet homme : Monsieur X. Heuschling lui apporta, avec des connaissances réelles, un dévouement absolu* » (Mailly, 1875, p. 232).

jusqu'à ce jour», quelques ouvrages présentés et une table alphabétique (voir annexe 3).

Si l'on se restreint à la période évoquée ici (1841-1853), quatre autres bulletins seront publiés (1845, 1847, 1851, 1853). On y trouve des renseignements utiles sur les événements qui occupent cette commission et l'organisation de l'appareil statistique en Belgique. Nous y reviendrons ci-dessous.

5. Les recensements de 1842 et 1846

Nous avons déjà évoqué l'arrêté royal du 29 septembre 1828 – sous le régime hollandais – ayant décrété un recensement de la population à réaliser au 1^{er} janvier 1830. Il put se dérouler avant que la Révolution n'éclate, les résultats se trouvant déposés dans les chefs-lieux des provinces.

Ce recensement semble avoir été préparé avec sérieux, l'Académie royale de Bruxelles ayant même suscité une réflexion méthodologique sur la manière de procéder, en proposant, sous forme de concours, la question suivante : « *Quel serait le mode le plus expéditif et le plus sûr de faire le dénombrement de la population du royaume des Pays-Bas ?* » Deux mémoires furent envoyés en réponse, mais sans apport substantiel³².

Quetelet décrit ainsi la manière dont on procéda (*Sciences mathématiques...*, 1863, p. 546) :

« Des instructions furent publiées pour assurer la régularité et l'exactitude de ces opérations et l'on remit à domicile les bulletins que les administrés avaient à remplir. Des instructions furent en même temps transmises aux gouverneurs des provinces, pour recommander le contrôle des bulletins et la régularité du dépouillement ».

Un détail important s'ajoute à ce commentaire :

« Il est à remarquer que ce recensement [de même que celui de 1846], prescrivait, comme partie complémentaire et essentielle, l'organisation de registres de population dans tout le royaume³³ ».

32. Ils furent jugés comme suit à la séance du 7 mai 1829 : « Le Secrétaire [Louis Dewez] a lu le rapport de MM. Quetelet, De Geer et van Ewyck sur les deux mémoires traitant la 7^e question ; l'un en français, ayant pour épigraphe *Est modus in rebus* ; le second en hollandais, portant pour signature : *Augustus*. Les trois rapporteurs sont d'accord, quant au mémoire hollandais, que la mesure que l'auteur propose, qui consiste à fixer un jour pour recevoir les déclarations de tous les habitants de chaque commune, ne pourrait qu'entraîner de la confusion dans le travail et de l'inexactitude dans les résultats. Ils remarquent d'ailleurs que l'auteur entre dans peu de développement, et son mémoire être sous tous les rapports un ouvrage trop imparfait pour mériter la palme. Mais ils regardent le mémoire français comme plus adressé et pensent que les moyens que l'auteur propose conduiraient plus sûrement au but. Cependant, en général, ce travail, quoique basé sur de bons principes, semble susceptible d'être beaucoup perfectionné. Les rapporteurs ne pensent donc pas que l'académie doive lui adjuger la médaille. L'assemblée a adopté les conclusions des rapporteurs » (*Protocoles...* f^o 238).

33. Ce projet sera concrétisé par les registres communaux qui débutent avec la décennie 1846-1856 et le registre national instauré en 1990.

Après la révolution, Quetelet se joindra à Smits pour publier les résultats de ce recensement dans un recueil intitulé *Recherches sur la reproduction et la mortalité, et sur la population de la Belgique* (voir *supra*). Smits publiera quatre volumes sur la statistique du royaume. Ils traitent respectivement de l'état physique, de l'état industriel, de l'état politique et de l'état moral du royaume. Smits n'était cependant pas de taille à faire de cette analyse un instrument performant. Il va d'ailleurs peu après renoncer à travailler dans le secteur statistique, préférant une fin de vie – d'ailleurs pénible – consacrée à la poésie (voir paragraphe 3), bien qu'il ait été désigné comme membre de la nouvelle Commission centrale de Statistique en raison des services rendus par le passé³⁴.

Dès sa mise en place, la Commission centrale de Statistique va étudier la possibilité de réaliser un recensement de la population belge. Elle sera aidée dans ce projet par une initiative de la ville de Bruxelles dont l'intention est de procéder à une opération semblable pour sa population.

Quetelet, Smits, Ducpétieux³⁵ et Heuschling participent aux opérations de cette enquête organisée du 7 au 15 mars 1842. Quetelet en présentera une synthèse³⁶ dans le premier bulletin de 1843.

«*Éclairée par l'expérience qui vient d'être faite à Bruxelles, et dont les résultats ont pleinement répondu à ses espérances, la Commission se propose de vous soumettre des projets pour faire opérer le plus promptement qu'il sera possible, un nouveau recensement général*», peut-on lire dans le rapport fait au ministre de l'Intérieur sur les travaux de la Commission et publié dans le premier bulletin de 1843 (p. 21 et 22).

Ce recensement sera organisé en 1846 avec trois volets : population, agriculture, industrie. Quetelet écrit en guise de préparation, pour s'inspirer des expériences du passé, *les anciens recensements de la population belge* (*Bulletin...*, tome 3, 1847, p. 1-38).

Très fier de cette enquête, Quetelet montre au monde que la Belgique prouve sa capacité d'organiser un tel événement. Dans la notice qu'il consacre à Verhulst (1850), il écrit (p. 116) : «*La Belgique [...], par une glorieuse initiative, régularisait ses travaux statistiques et donnait l'exemple du plus vaste recensement qui ait jamais été exécuté chez aucun peuple*». S'il est nécessaire de tempérer cet enthousiasme, il faut reconnaître l'importance du chemin parcouru. Deux ans et demi seront nécessaires pour publier les résultats de ce recensement. Heuschling en fera une synthèse dans le quatrième bulletin publié en 1851.

34. Quetelet dira de lui : «*Comme membre de la nouvelle Commission de statistique, Smits prit une médiocre part à ses travaux, cependant il en suivit assidûment les séances, aussi longtemps que sa santé le lui permit*» (*Sciences mathématiques...*, 1863, p. 549).

35. Désigné parmi les premiers membres de la Commission centrale de Statistique, ce fonctionnaire prendra une part active aux travaux de cette Commission. Ainsi, il sera aussi auteur de deux communications dans le premier bulletin de 1842, consacrées respectivement au sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique et aux Comptes de l'administration de la Justice criminelle en Belgique (1826 à 1859) (voir annexe 3).

36. Dont on pourra trouver une évocation des résultats dans l'article de Cheruy (*Académie Royale de Belgique*, 1997, p. 161 à 177).

Deux autres recensements auront lieu en 1856 et 1866, en s'inspirant du précédent. Il semble que leur succès fut moindre, surtout pour le second.

6. Le Congrès international de Statistique en 1853

L'œuvre maîtresse de la Commission centrale de Statistique – et de son président – est certainement la proposition faite par Quetelet et Visschers³⁷ le 11 juillet 1851 « *d'inviter à se réunir en un congrès de statistique universelle, en septembre 1852, à Bruxelles, les savants des différentes parties du monde qui s'occupent de statistique, afin d'encourager et de développer les travaux qui se rapportent à cette science et, s'il est possible, de les coordonner par l'adaptation de bases uniformes* » (Lottin, 1912, p. 81).

C'est à Londres que le projet fut lancé, lors d'une visite de Visschers à l'Exposition universelle de l'industrie pendant laquelle ce dernier avait reçu l'engagement de plusieurs scientifiques à y participer. Le Comité de programme composé de Quetelet, Ducpétiaux, Perrot, Heuschling et Visschers – ce dernier en étant le rapporteur – présente son projet le 10 novembre 1851. Le programme des travaux est partagé en trois sections elles-mêmes partagées chacune en quatre sous-sections :

Première section : Statistique générale, territoire, population.

- 1.1 Organisation administrative de la statistique. – Son utilité. – Adoption de bases uniformes, dans tous les pays, pour les opérations et pour les publications officielles de statistique.
- 1.2 Recensements généraux de la population. – Données à recueillir. – Mode d'opérer.
- 1.3 Emigrations considérées sous le rapport de l'origine, du nombre et la condition des émigrants, avec indication des lieux d'embarquement et de destination. – Mode de recueillir les renseignements.
- 1.4 Territoire. – Son étendue et ses principales divisions. – Cadastre. – Morcellement des propriétés.

Deuxième section : Production, consommation.

- 2.1 Recensement agricole. – Données à recueillir. – Mode d'opérer.
- 2.2 Recensement de l'industrie. – Données à recueillir. – Mode d'opérer.
- 2.3 Commerce extérieur. – Son mouvement. – Données à recueillir.
- 2.4 Budget économique des classes laborieuses. – Leurs dépenses improductives de première nécessité. – Leurs dépenses habituelles de luxe. – Manière de rendre les résultats comparables.

37. Directeur de l'administration des mines à l'époque.

Troisième section : Etat intellectuel et moral.

- 3.1 Recensement des indigents. – Données qui indiquent exactement l'état de l'indigence. – Adoption de bases uniformes.
- 3.2 Instruction, éducation. – Manière de les apprécier, d'en mesurer les degrés. – Adoption de bases uniformes.
- 3.3 Criminalité et répression. – Renseignements à recueillir. – Moyens de rendre comparables entre eux, malgré la diversité des législations pénales, les résultats observés dans différents pays.
- 3.4 Emigrations considérées sous le rapport de leurs causes et de leurs résultats. – Mode de recueillir les renseignements ».

Ce programme est favorablement accueilli dans le monde. Prévu initialement pour septembre 1852, le Congrès est cependant reporté en raison des événements politiques qui se déroulent en France. C'est donc du 19 au 22 septembre 1853 que se déroule à Bruxelles le premier Congrès international de Statistique qui réunit 153 participants issus de 26 états différents. Il se tient dans les locaux de l'Académie sous le haut-patronage du gouvernement belge. Le Roi lui-même participe à la troisième journée de ces rencontres. Quetelet en assure la présidence et, dans son discours inaugural, rappelle l'objectif majeur qui soutient le projet : « *introduire de l'unité dans les statistiques officielles des différents pays, et en rendre les résultats comparables* ».

L'Histoire nous montre que l'objectif ne sera pas atteint de façon définitive, mais le monde des statisticiens prendra conscience à cette occasion de la nécessité de réaliser des relevés statistiques fiables – sinon toujours comparables – en plaçant notamment ces relevés sous l'autorité de structures dont la Commission Centrale de Statistique belge sera souvent citée comme exemple.

Ce congrès³⁸ sera un succès pour la Statistique et pour Quetelet. Il sera suivi plus ou moins régulièrement par des congrès similaires organisés chaque fois dans des villes différentes : Paris (1855), Vienne (1857), Londres (1860), Berlin (1863), Florence (1867), La Haye (1869), Saint-Petersbourg (1872) et Budapest (1876). Et puis, bien sûr, l'idée de ces rencontres internationales sera reprise par l'Institut International de Statistique.

7. Conclusions

Rappelons la première phrase de notre introduction : « *On peut dire en règle générale qu'une période est faste si elle est meilleure qu'auparavant et si elle influence favorablement les époques qui suivent* ».

Nous pensons que la première partie du contrat est remplie. L'examen de la situation antérieure réalisé dans cet article nous a prouvé qu'elle était loin d'être glorieuse. La « statistique belge » n'existe pas sous le régime français

38. Voir par exemple les écrits de Kenessey (*Académie Royale de Belgique*, 1997, p 137-159), Brian (1989) ou encore Droesbeke (2003).

et les relevés d'ordre administratifs sont peu fiables car organisés dans de mauvaises conditions et réalisés par des personnes qui n'ont pas été préparées à ce type de fonction. Il faut reconnaître que l'instabilité politique et les problèmes socio-économiques évoqués dans le paragraphe 2 de cet article peuvent expliquer une partie non négligeable de cette carence.

Sous le régime hollandais, des éclaircies apparaissent. Il y a d'abord l'amélioration des conditions économiques et de l'organisation de l'enseignement. Il y a aussi cette prise de conscience des lacunes par quelques hommes écoutés par Guillaume I^{er} et ses ministres. Nous avons cité les noms du Baron de Keverberg, de Quetelet et de Smits. Les efforts déployés par le premier et le troisième sont certes louables mais il faut reconnaître qu'ils sont assez limités en raison notamment de l'isolement scientifique et méthodologique dans lequel ils se sont trouvés. Seul Quetelet peut échapper à cette constatation. Ce dernier a pu puiser dans ses qualités personnelles et ses contacts internationaux les motivations et la volonté de sortir la statistique belge de sa torpeur. Il va s'appuyer sur les travaux de ses deux confrères en leur donnant un poids plus fort.

Après 1830, la situation est à nouveau instable. La Révolution a mis en place des structures qu'il faut développer dans un contexte socio-politique changeant caractérisé entre autres par la réapparition de conflits antérieurs entre libéraux et catholiques. L'enseignement est aussi en plein renouveau. Quelques hommes vont prendre en main la lourde tâche de mener à bien les projets décidés par les autorités du pays. Dans le domaine de la statistique, Quetelet joue un rôle dominant. Il va être aidé par des hommes qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. La Commission centrale de Statistique est le lieu privilégié pour organiser leur travail. L'Académie sera aussi un vecteur utile au niveau de la diffusion. Les recensements de 1842 et 1846 constituent des réalisations concrètes des projets de ces hommes, de même que le congrès international de 1853.

Ces opérations, nous l'avons déjà souligné, ne seront pas sans lendemain. Les structures mises en place continueront à vivre, pas nécessairement avec le même enthousiasme ni les mêmes résultats, mais elles seront considérées comme essentielles au bon fonctionnement des institutions. Les recensements ultérieurs s'inspireront de ceux élaborés entre 1840 et 1850. L'institut international de Statistique définira, quelques décennies plus tard, un projet de rencontres internationales dont les racines sont ancrées dans les congrès qui ont été organisés entre 1853 et 1876. Les travaux de Quetelet, mais aussi ceux de Verhulst, susciteront des engouements et des critiques qui alimenteront les réflexions de la fin du XIX^e siècle et même, dans une moindre mesure, du XX^e siècle. C'est pourquoi la réponse à la question posée dans le titre de cet article ne peut être à nos yeux que positive.

Remerciements

Nous tenons à remercier Françoise Droesbeke et Jean-Jacques Herweigh pour leurs remarques judicieuses qui ont été intégrées dans ce texte.

RÉFÉRENCES

- ACADEMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE (1905), Quetelet (Lambert-Adolphe-Jacques), *Bibliographie Nationale*, tome **18**, 478-493. Bruxelles, Bruylant.
- ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE (1997), *Actualité et universalité de la pensée scientifique d'Adolphe Quetelet*. Actes du Colloque des 24 et 25 octobre 1996, textes rassemblés sous la direction scientifique de J.-J. Droesbeke, *Mémoire de la Classe des Sciences*, 3^e série, tome **13**.
- BERGERON L. (séminaire de) (1980), *La Statistique en France à l'époque napoléonienne*. Paris, Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales; Bruxelles, Centre Guillaume Jacquemyns.
- BIBLIOGRAPHIE NATIONALE (1897), Quetelet (Lambert-Adolphe-Jacques), dans *Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications (1830-1880)*, tome **3**, 217-228. Bruxelles, P. Weissenbruch.
- BIBLIOGRAPHIE NATIONALE (1914-1920), Smits, (Matthieu-Edouard), dans *Dictionnaire des écrivains belges et catalogue de leurs publications (1830-1880)*, tome **22**, 868-875. Bruxelles, E. Bruylant.
- BRIAN E. (1989), Observation sur les origines et sur les activités du Congrès International de Statistique (1853-1876). *Bulletin de l'Institut International de Statistique*. 47^e Session, IIS, 121-138.
- BULLETINS DE LA COMMISSION CENTRALE DE STATISTIQUE (1843-1855), tome **1** à **6**, Bruxelles.
- CHERUY C. (1997), Parmi les recensements en Belgique indépendante : Bruxelles en 1842 et le Royaume en 1846, dans Académie Royale de Belgique, *Actualité et universalité de la pensée scientifique d'Adolphe Quetelet*. Actes du Colloque des 24 et 25 octobre 1996, textes rassemblés sous la direction scientifique de J.-J. Droesbeke, *Mémoire de la Classe des Sciences*, 3^e série, tome **13**, 161-177.
- CHLEPNER B.S. (1955), *Cent ans d'histoire sociale en Belgique*. Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles.
- DE LANZAC DE LABORIE L. (1895), *La domination française en Belgique*, Paris, Imprimerie M.
- DESROSIERES A. (1993), *La politique des grands nombres*, Paris, La Découverte.
- DESROSIERES A. (2003), Quetelet Adolphe, dans *Encyclopaedia of Social Measurement* (à paraître).
- DROESBEKE J.-J. (1989), *Adolphe Quetelet et l'enseignement (de la statistique)*, texte de la conférence invitée aux XXI^e Journées de Statistique à Rennes, Publications du LMTD, Université Libre de Bruxelles.
- DROESBEKE J.-J. (1991), A propos de quelques grands savants du XIX^e siècle au travers de leur correspondance avec Adolphe Quetelet, *Journal de la Société de Statistique de Paris*, **132**, 9-46.
- DROESBEKE J.-J. (2003), About the first international statistical meeting (Brussels, 1853), *Actes du Congrès de l'Institut International de Statistique*, Berlin (à paraître).
- DROESBEKE J.-J. et Ph. TASSI (1997), *Histoire de la Statistique*, 2^e édition corrigée, Coll. Que sais-je?, 2527. Paris, Presses Universitaires de France.
- DROESBEKE J.-J. et F. JONGMANS (2001), Adolphe Quetelet, dans C.C. Heyde et E. Seneta, Eds., *Statisticians of the Centuries*. New York, Springer-Verlag.

1841-1853, UNE PÉRIODE FASTE POUR LA STATISTIQUE BELGE ?

- GARNIER J.-G. et QUETELET A.L. (1825-1826), *Correspondance mathématique et physiques*, Tomes 1 et 2. Bruxelles, Hayez.
- HALLEUX R., J. VANDERSMISSEN, A. DESPY-MEYER et C. VANPAEMEL, Eds (2001), *Histoire des Sciences en Belgique, 1815-2000*. Bruxelles, La Renaissance du Livre.
- HASQUIN H. Ed. (1987), *La Belgique autrichienne*. Bruxelles, Crédit Communal.
- HASQUIN H. Ed. (1993), *La Belgique française*. Bruxelles, Crédit Communal.
- JOHNSON N.L. et S. KOTZ, eds (1997), *Leading Personalities in Statistical Sciences, from the seventeenth Century to the Present*. New York, John Wiley.
- JUSTE Th. (1844), *Essai sur l'histoire de l'Instruction publique en Belgique depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*. Bruxelles, Librairie nationale.
- KENESSEY Z. (1997), Quetelet and the beginnings of International Statistics, dans Académie Royale de Belgique, *Actualité et universalité de la pensée scientifique d'Adolphe Quetelet*. Actes du Colloque des 24 et 25 octobre 1996, textes rassemblés sous la direction scientifique de J.-J. Droesbeke, *Mémoire de la Classe des Sciences*, 3^e série, tome 13, 137-159.
- LOTTIN J. (1912), *Quetelet, Statisticien et Sociologue*. Paris, Alcan, Louvain, Institut Supérieur de Philosophie.
- LEBRUN P., M. BRUWIER, J. DHONDT et G. HANSOTTE (1979), *Essai sur la Révolution industrielle en Belgique*. Bruxelles, Académie Royale de Belgique.
- MABILLE X. (2000), *Histoire politique de la Belgique*, 4^e édition. Bruxelles, CRISP.
- MAILLY E. (1875), Essai sur la vie et les ouvrages de Quetelet, *Annuaire de l'Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique*, 41^e année, 109-297.
- NOUVELLE BIOGRAPHIE NATIONALE (1998), volumes 17-18, Bruxelles, Académie Royale de Belgique.
- QUETELET A.L. (1826), *Mémoire sur la loi des naissances et de la mortalité à Bruxelles*. Bruxelles, Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, etc.*, t.III.
- QUETELET A.L. (1827), *Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc., dans le royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, 1928 Tarlier.
- QUETELET A.L. (1827-1830), *Correspondance mathématique et physique*, Tomes 3 à 6, Bruxelles, Hayez.
- QUETELET A.L. (1828), *Instructions populaires sur le calcul des probabilités*. Bruxelles, Tarlier.
- QUETELET A.L. (1829), *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, Tarlier.
- QUETELET A.L. (1829), *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*. Bruxelles, Hayez.
- QUETELET A.L. (1829), *Du nombre des crimes et des délits dans les provinces du Brabant méridional, des deux Flandres, du Hainaut et d'Anvers, pendant les années 1826, 1827 et 1829*. Bruxelles, Extrait de la *Correspondance mathématique et physique*, tome IV.
- QUETELET A.L. (1833), *Recherches sur le penchant au crime aux différents âges*, Bruxelles, Hayez, Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, etc.*, t. VII.
- QUETELET A.L. (1833), *Recherches sur le poids de l'homme aux différents âges, présentées à la séance du 5 mai et lues dans la séance du 2 juin 1832*. Bruxelles, Hayez, Extrait des *Mémoires de l'Académie des sciences, etc.*, t. VII.

- QUETELET A.L. (1835), *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale*. Paris, Bachelier, 2 volumes.
- QUETELET A.L. (1836), *Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale*, Bruxelles, Hauman, 2 volumes.
- QUETELET A.L. (1850), Notice sur Pierre-François Verhulst, *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, volume 16, 97-119.
- QUETELET A.L. (1863), *Sciences Mathématiques et Physiques au commencement du XIX^e siècle*. Bruxelles, Librairie Européenne de C. Muquardt.
- QUETELET A.L. (1864), *Histoire des Sciences Mathématiques et Physiques chez les Belges*. Bruxelles, Hayez.
- QUETELET A.L. (1866), *Sciences Mathématiques et Physiques chez les Belges au commencement du XIX^e siècle*, Bruxelles, H. Thiry-Van Buggenhoudt.
- QUETELET A.L. et Ed. SMITS (1832), *Recherche sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges et sur la population de la Belgique*. Bruxelles, L. Hauman.
- QUETELET A.L. et Ed. SMITS (1833), *Statistique des tribunaux de la Belgique pendant les années 1826, 1827, 1828, 1829 et 1830*. Bruxelles, Hayez.
- REINHARD M. (1950), *La Statistique de la population sous le Consulat et l'Empire*, Population, 5,103-120.
- STIGLER S.M. (1986), *The History of Statistics : The Measurement of Uncertainty Before 1900*. Harvard University Press, Cambridge MA.
- VAN KALKEN F. (1954), *Histoire de la Belgique et de son expansion coloniale*. Bruxelles, office de Publicité S.A.
- VERHULST P.-F. (1845), *Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population* (1^{er} Mémoire), *Nouveaux mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, tome 28.
- VERHULST P.-F. (1846), Note sur la loi d'accroissement de la population, *Bulletins de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, tome 13.
- VERHULST P.-F. (1847), Deuxième mémoire sur la loi d'accroissement de la population, *Mémoires de l'Académie Royale des Sciences et Belles-Lettres de Belgique*, tome 20.
- VIRE L. (1980), La statistique napoléonienne dans les neuf départements belges, dans BERGERON, L. [séminaire de], *La Statistique en France à l'époque napoléonienne*, 13-43. Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales; Bruxelles, Centre Guillaume Jacquemyns.
- WELLENS-DE DONDER L. (1964), *Inventaire de la correspondance d'Adolphe Quetelet déposé à l'Académie Royale de Belgique*. Bruxelles, Académie royale de Belgique, Classe des Sciences, tome 37, fasc. 2.

Annexe 1 : Tableau synoptique de la période 1775-1850

Nous présentons dans cette annexe quelques événements importants d'ordre politique ou social (2^e colonne) et d'autres d'ordre scientifique (en particulier liés à la statistique) afin de donner quelques repères au lecteur. Les événements non mentionnés dans cette annexe ne signifient pas qu'ils n'ont pas d'importance à nos yeux !

Chaque fois que nous évoquons la naissance d'un personnage, nous indiquons entre parenthèses l'année de sa mort.

	Evènements politiques et sociaux	Sciences, techniques et autres événements
1774	Début du règne de Louis XVI	<i>Mémoire sur la probabilité des causes</i> (Laplace) Première loi des erreurs de Laplace Travaux de Lagrange, Lambert, Monge, ...
1775		Première carte scientifique de la lune
1776	Déclaration d'indépendance des États-Unis	<i>Mémoire sur l'utilité de prendre le milieu</i> (Lagrange)
1777		Naissance de Gauss (→ 1855) Mort de Lambert Densité elliptique des erreurs (D. Bernoulli)
1781		Naissance de Poisson (→ 1840) <i>Critique de la raison pure</i> (Kant)
1782		Mort de D. Bernoulli
1783	Traité de Versailles	
1785		<i>Le milieu</i> (J. Bernoulli) Expédition de La Pérouse (→ 1788) Métiers à tisser mécaniques Travaux de Jussieu, Lacépède, Lamarck
1786		<i>The Commercial and Political Atlas</i> (Playfair)
1787		Mort de Boscovich
1789	Révolution française	Naissance de Cauchy (→ 1857)
1790		Premier recensement démographique fédéral aux États-Unis
1792	Batailles de Valmy et Jemappes Calendrier républicain	Naissance de Babbage (→ 1871)
1793		Télégraphe de Chappe

1794		Mort de Condorcet
1795	Installation du Directoire	Institut de France – Bureau des longitudes Poids et mesures La boîte de conserve (Appert)
1796		Naissances de Bienaymé (→ 1878) et Quetelet (→ 1874) <i>Système du monde</i> (Laplace) Première vaccination antivariolique
1797		Naissance de Schubert (→ 1828)
1798		<i>Essai sur le principe de population</i> (Malthus)
1799	Bonaparte (18 Brumaire)	Naissance de Comte (→ 1857) Eclairage au gaz (Lebon) <i>Mécanique céleste</i> (Laplace)
1800		La pile électrique (Volta)
1801		<i>The Statistical Brevery</i> (Playfair) Premiers recensements démographiques complets en France et en Grande Bretagne
1802	Création de lycées de garçons en France	
1804	Napoléon empereur Le Code civil en France	
1806		<i>Les moindres quarrés</i> (Legendre)
1807		Mort de J. Bernoulli Naissance de Farr (→ 1883)
1808		Lois de Gay-Lussac
1809		<i>Theoria Motus...</i> (Gauss)
1810		Seconde loi des erreurs de Laplace
1811		Naissance de Bravais (→ 1863)
1812	Campagne de Russie	<i>Théorie analytique des probabilités</i> (Laplace)
1814	La Restauration	<i>Essai philosophique sur les probabilités</i> (Laplace)

1841-1853, UNE PÉRIODE FASTE POUR LA STATISTIQUE BELGE ?

		La traction à vapeur sur voie ferrée (Stephenson)
1815	Les Cent Jours – Waterloo Début du règne de Louis XVIII	
1816		<i>Traité élémentaire du calcul des probabilités</i> (Lacroix) Première photographie (Niepce)
1818		Estimation dans le modèle linéaire (Laplace) Le cartogramme (Dupin)
1819		Le stéthoscope (Laennec)
1820		Naissance de Nightingale (→ 1910) Aimantation par l'électricité (Arago)
1821		Naissances de Chebyshev (→ 1894) et de Engel (→ 1896)
1822		Naissance de Galton (→ 1911) Théorie des indices (Lowe) L'ogive (Fourier) Expériences de Faraday Champollion déchiffre les hiéroglyphes
1823		Mort de Playfair
1824	Fin des luttes d'indépendance en Amérique du Sud	Loi de Cauchy (Poisson)
1825		<i>Mémoire sur les lois des naissances et de la mortalité à Bruxelles</i> (Quetelet)
1826		Géométrie non-euclidienne (Lobatchevski)
1827		Mort de Laplace
1828		<i>Instructions populaires sur le calcul des probabilités</i> (Quetelet)
1829		Premier recensement démographique en Belgique
1830	Révolution de Juillet en France Début du règne de Louis-Philippe Révolution belge Début de la conquête de l'Algérie	

1841-1853, UNE PÉRIODE FASTE POUR LA STATISTIQUE BELGE ?

1831		Naissance de Maxwell (→ 1879)
1834		Mort de Malthus Création de la <i>Statistical Society of London</i>
1835		<i>Essai de physique sociale</i> (Quetelet)
1837	Naissance de Lexis (→ 1914)	<i>Recherche sur la probabilité des jugements en matière criminelle et en matière civile</i> (Poisson)
1838		Naissances de Kiaer (→ 1919) et de Thiele (→ 1910)
1839		Création de <i>l'American Statistical Association</i>
1841		<i>Commission centrale de Statistique</i> à Bruxelles
1842		Recensement de Bruxelles
1844		Naissance de Boltzmann (→ 1906) <i>Recherches mathématiques sur la loi d'accroissement de la population</i> (Verhulst)
1848		<i>Du système social et des lois qui le régissent</i> (Quetelet)
1853		Premier congrès international de statistique à Bruxelles

Annexe 2 : Les principaux événements politiques qui ont marqué la Belgique de 1775 à 1850

Le but de cette annexe, est de présenter très succinctement les principaux événements d'ordre politique qui ont marqué l'histoire de la population belge entre 1775 et 1850.

Au moment où débute cette période, la Belgique connaît une situation stable et sans relief qui va durer jusqu'au décès de l'impératrice Marie-Thérèse d'Autriche, en 1780. Voyons ce qu'il en est des périodes qui suivent.

- 1) **1780-1787** : le fils aîné de Marie-Thérèse, Joseph II, se lance dans une série de réformes auxquelles les populations n'étaient pas préparées. Citons en particulier *l'édit de tolérance* (1781) rendant accessibles aux non-catholiques les emplois publics et une série de droits particuliers instaurant ainsi une liberté des cultes et, par là-même, la fin du catholicisme en tant que religion d'état. Il permet aussi, en 1782, les mariages entre catholiques et protestants. Il supprime en 1783 cent soixante-trois couvents occupés par des ordres contemplatifs « *parfaitement inutiles à la religion, à l'Etat et au prochain* ». Cette mesure provoque de grandes réticences, notamment du clergé et de l'Université catholique de Louvain. Il propose aussi des réformes administratives, d'autres dans le domaine de la santé afin de combattre les effets de la misère et les épidémies. Toute l'organisation judiciaire est aussi remise en question au début de 1787. Ces nombreuses réformes ne sont pas comprises à leur juste valeur tant elles sont rapides et bousculent des habitudes séculaires et une organisation de la société à laquelle tiennent beaucoup d'édiles publics et des membres de la hiérarchie catholique. Il en résulte des mouvements de mécontentement qui vont déboucher sur un conflit ouvert.
- 2) **1787-1790** : La *révolution brabançonne* – appelée ainsi en raison du rôle des États du Brabant dans la résistance aux décrets de Joseph II – témoigne de la volonté des notables de revenir à certains aspects de la structure antérieure. Des tensions de plus en plus fortes se font jour et de nombreux incidents se multiplient. Tous ces mouvements insurrectionnels entraînent le départ des forces autrichiennes à la fin 1789, laissant le terrain aux *patriotes*, tant à Bruxelles qu'au nord et au sud de cette ville³⁹. Joseph II ne comprend pas pourquoi ces réformes « *si bonnes pour le peuple* » ont engendré cette révolution. Son incompréhension l'accompagne jusqu'à sa mort, le 20 février 1790.
- 3) **1790** : La *République des États-Belgiques Unis* naît d'un acte d'union signé en janvier 1790 par une série d'entités qui avaient proclamé séparément leur indépendance⁴⁰. Mais de nombreuses dissensions internes empêchent

39. L'entente entre ces différentes régions est traduite par le port d'une cocarde *noir-jaune-rouge*, réunissant les couleurs des fonds des blasons du Brabant, de la Flandre et du Hainaut.

40. Cette Confédération comprend les duchés du Brabant et de Limbourg, la Gueldre méridionale, les comtés de Hainaut, de Namur, de Flandre, la West-Flandre, les seigneuries de Malines et de Tournai- Tournaisis. Il faut aussi mentionner la révolution liégeoise (1789-

le succès de cette entreprise qui se termine par la déroute des confédérés et le retour des Autrichiens à Bruxelles, en décembre 1790.

- 4) **1790-1792** : Léopold II ayant succédé à son frère Joseph II, reprend possession des contrées belges pour deux petites années, jusqu'à sa mort en mars 1792. Son fils, François II, lui succède et est très vite confronté à la guerre entre «son pays» et la France.
- 5) **1792-1793** : La première occupation française résulte de la bataille de Jemappes⁴¹ à l'issue de laquelle le général Dumouriez invite les contrées belges à s'organiser en république. L'invasion de ces régions, ajoutée à l'exécution de Louis XVI, engendre la formation de la première Coalition à qui la Convention déclare la guerre. Défait à Neerwinden, en mars 1793, Dumouriez opère une retraite qui favorise le retour des Autrichiens à Bruxelles en avril de la même année.
- 6) **1793-1794** : La Restauration autrichienne permet à l'empereur François de mettre son frère, l'archiduc Charles, alors âgé de 22 ans, à la tête des Pays-Bas. Néanmoins, la poussée de l'armée française l'empêche de conserver ces territoires très longtemps. La bataille de Fleurus, en juin 1794, va marquer le début d'une annexion progressive des Pays-bas par la République française qui s'achèvera, en janvier 1795, par l'occupation d'Amsterdam.
- 7) **1794-1799** : La deuxième occupation française est placée sous le régime de la Convention et ensuite du Directoire. Durant le dernier semestre de 1794, l'annexion des contrées belges est tout d'abord placée sous le signe d'une occupation militaire sévère⁴² fort mal supportée au cours de l'hiver de 1794 à 1795 particulièrement rigoureux. La réaction antijacobine en France va cependant changer cette attitude. Au début de 1795, un certain nombre de décisions importantes vont vers l'apaisement et l'intégration de la Belgique dans la République française⁴³. Le pays est divisé en neuf départements⁴⁴ et la Convention décide d'incorporer ce territoire le 9 Vendémiaire de l'an IV (1^{er} octobre 1795). De 1795 à 1814, l'histoire de la Belgique se confond avec celle de la France. Mais l'implantation des mœurs républicaines ne se fait pas toujours dans la joie⁴⁵. La loi sur la conscription du 19 Fructidor

1791), indépendante de la révolution brabançonne, qui prend d'avantage exemple sur la révolution française. Le Luxembourg reste fidèle à l'Autriche.

41. Que l'on écrit en France à l'époque avec deux *m* : Jemappes.

42. « *Accablez les riches et le clergé sous les impôts ; dépouillez la Belgique de toutes ses subsistances* » écrit Lazare Carnot, membre du Comité de Salut public, aux représentants en missions le 13 Thermidor de l'an II (août 1794). Un peu plus tard, le même homme écrira : « *Ne vous avisez pas de fraterniser avec cette population accablée sous les préjugés... ne lui parlez pas de réunion* ».

43. Suppression de la torture et des peines de galères ; égalité devant la loi ; régime du jury en matière criminelle ; remise à l'honneur du mariage civil ; administration communale et laïque des services de l'Etat civil et des secours publics ; ...

44. Lys (chef-lieu : Bruges), Escaut (Gand), Deux-Nèthes (Anvers), Meuse-Inférieure (Maastricht), Dyle (Bruxelles), Ourthe (Liège), Jemappes (Mons), Sambre-et-Meuse (Namur) et Forêts (Luxembourg).

45. Il faut en particulier souligner les réactions diverses à l'égard des décisions du Directoire prises à l'encontre des ecclésiastiques (suppression des images sacrées et des croix dans les

de l'an VI (5 septembre 1798) déclenche ce qu'on a appelé par la suite, la *guerre des paysans*. La situation est loin d'être florissante durant cette période.

- 8) **1799-1814** : Le coup d'État du 18 Brumaire de l'an VII (9 novembre 1799) va instaurer pour la Belgique (comme pour la France) une accalmie relativement bien accueillie. Les réformes administratives⁴⁶, l'application du Code civil, l'instauration du Concordat⁴⁷, ...furent acceptées sans grandes réactions particulières. Les conquêtes de Napoléon sont ressenties de manières diverses dans le pays, mais l'échec de la campagne de Russie en 1812 et la bataille de Leipzig en 1813 font déjà apparaître les prochains changements dans la géopolitique européenne.
- 9) **1814-1815** : En janvier 1814, les Russes, les Prussiens et les Suédois pénètrent en Belgique. Le traité de Paris de 1814 promet à la Hollande un accroissement de territoire concrétisé par le Congrès de Vienne qui entérine l'unification des anciennes Provinces-Unies, des ex Pays-Bas autrichiens et de la principauté de Liège⁴⁸. Cette réunion de la Belgique et de la Hollande ne provoque pas de réactions populaires importantes, ni dans un sens ni dans l'autre.

Profitant du désarroi né du retour de Napoléon en mars 1815, le Prince Guillaume prend le titre de Roi des Pays-Bas et constitue une armée défensive enrôlant Belges et Hollandais pour s'opposer à une éventuelle invasion de l'armée française. La septième Coalition (13 mars 1815) dépêche Blücher et Wellington pour occuper la Belgique. On connaît leur rôle dans la bataille de Waterloo et l'issue de cette dernière qui allait confirmer le mariage institutionnel entre les Pays-Bas du Nord et ceux du Sud.

- 10) **1815-1830** : Lorsque Guillaume I^{er} reçoit les contrées belges en 1815, il se demande comment intégrer ces nouvelles provinces en tenant compte de l'équilibre relatif des populations concernées (trois millions et demi de Belges contre deux millions de Hollandais) et des différences qui existent entre « *Pays-Bas du Nord et Pays-Bas du Sud* » (différences de langue, de religion, de mentalité, ...). Il remanie la Constitution en confiant ce travail à une commission de onze Hollandais et de onze Belges dont les caractéristiques politiques étaient très diversifiées. Le nouveau pays va ainsi être divisé en dix-sept provinces, Bruxelles et La Haye servant de capitale selon une alternance annuelle. La difficulté principale pour fusionner le Nord et le Sud est d'ordre religieux. L'approbation de la nouvelle Constitution est obtenue de façon peu orthodoxe⁴⁹ et il

rues, démolition d'églises, fermeture de l'Université de Louvain, suppression d'abbayes et d'établissements religieux,)

46. Découpage du territoire en départements, arrondissements, municipalités, ...

47. Qui a rendu au catholicisme sa position antérieure de religion d'État.

48. Les Luxembourgs wallon et allemand sont regroupés en un Grand-Duché, attribué à Guillaume d'Orange à titre personnel, en échange de quatre principautés de Nassau données à la Prusse.

49. «Le 18 août, une assemblée de notables fut réunie pour formuler son avis au sujet de la nouvelle Constitution. Sur 1.603 délégués, 280 s'abstinrent d'émettre un avis;

faudra plusieurs années pour apaiser les tensions entre le souverain et les catholiques belges. Les divergences entre les entités réunies selon la volonté des Princes sont cependant trop nombreuses pour permettre une réelle intégration mutuelle⁵⁰ ; elles vont conduire les protagonistes vers une séparation effective en 1830.

Le régime constitutionnel introduit par Guillaume I^{er} en 1815 favorise la création de deux partis politiques : les catholiques et les libéraux. Les premiers, particulièrement actifs dans la partie flamande du pays, s'opposent en particulier au désir de laïcisation de l'enseignement prôné par le Souverain. Les seconds, souvent issus des milieux intellectuels, sont férus de l'esprit de liberté importé durant l'occupation française et militent entre autres pour une réelle liberté de la presse, inexistante en réalité. Ces deux mouvements, antagonistes quant à leurs aspirations, se rencontrent pour créer une *Union des oppositions* suffisamment forte pour lui permettre de provoquer les événements de 1830.

- 11) **1830** : Cette année est particulièrement propice aux changements politiques en Europe de l'Ouest. Les *trois Glorieuses* de juillet 1830 allaient chasser Charles X du trône en France. Un mois plus tard, un autre soulèvement⁵¹ allait modifier la structure géopolitique des Pays-Bas. Dans la soirée du 25 août 1830, une émeute voit le jour dont l'étincelle première est provoquée par la manifestation d'enthousiasme que suscite un duo chanté au théâtre de la Monnaie⁵² et qui proclame :

« Amour sacré de la patrie,
Rends-nous l'audace et la fierté !
A mon pays je dois la vie,
Il me devra la liberté »

Ce mouvement va être en grande partie canalisé par la garde bourgeoise constituée de volontaires dont le signe de ralliement est le drapeau aux trois couleurs de la Révolution brabançonne (noir, jaune et rouge). Des tractations s'engageront entre les insurgés et Guillaume I^{er} pour tenter

sur les 1.323 votants, 796 formulèrent un vote négatif, dont 126 motivèrent leur refus par des considérations d'ordre religieux; 527 voix seulement adhérèrent aux vues du prince. Stupéfait et irrité, Guillaume I^{er} considéra les abstentions comme des approbations et déclara nuls les votes négatifs motivés : il obtint ainsi 807 suffrages approuvateurs contre 670 bulletins défavorables. Ces subtilités furent qualifiées plus tard d'*arithmétique néerlandaise* ! (van Kalken, 1954, p. 520).

50. « En 1815 déjà, l'ambassadeur d'Autriche à Bruxelles, von Blinder, écrivait au prince de Metternich : *Si l'on demande ce que les Belges veulent, après tout, on ne peut répondre autre chose si ce n'est qu'ils ne veulent pas être Hollandais*. Deux ans avant la révolution (belge), le diplomate français Lamoussaye écrivait à son gouvernement : *Le Belge hait le Hollandais et celui-ci méprise le Belge, au-dessus duquel il se place à une hauteur infinie...* » (van Kalken, 1954, p. 531).

51. Notons encore que 1830 verra aussi la proclamation d'indépendance de la Grèce ainsi que l'insurrection de la Pologne contre la Russie dont l'issue sera cependant tout autre qu'en Belgique.

52. Durant une représentation de *La Muette de Portici*. Cet opéra se déroule en cinq actes; il est dû à Auber, sur un livret de Scribe et Delavigne. Il est créé à l'Opéra de Paris le 29 février 1828. L'intrigue est basée sur la révolte napolitaine contre l'opresseur espagnol en 1647. *Mutatis mutandis...*

de trouver une solution négociée. Les contrées belges connaîtront un mois d'incertitude, partagées par des prises de position modérées à certains endroits et plus radicales à d'autres. Cette « *révolution légale* » prendra fin par l'insurrection populaire des 19 et 20 septembre 1830 à laquelle réplique Guillaume I^{er} par l'envoi d'une troupe de quatorze mille hommes, dirigée par son second fils Frédéric, afin de mater Bruxelles. L'attaque des Hollandais se produit à l'aube du 23 septembre. Quatre journées suffisent pour fournir un vainqueur⁵³. Dans la nuit du 26 au 27, les Hollandais se retirent de Bruxelles.

Le soulèvement s'étend à toute la Belgique. Le 3 octobre, un gouvernement provisoire proclame à Bruxelles l'*indépendance de la Belgique*. Les Hollandais n'occupent plus que la citadelle d'Anvers, qui sera prise en décembre 1832 par une armée française envoyée pour aider les Belges. La Prusse veut intervenir en faveur de la Hollande mais le gouvernement de Louis-Philippe, appuyé par l'Angleterre, s'y oppose énergiquement. Une conférence, où l'Angleterre, la France, la Russie, la Prusse et l'Autriche sont représentées, se réunit à *Londres* le 4 novembre et déclare le royaume des Pays-Bas dissous, permettant ainsi à la Belgique de devenir un nouvel État.

- 12) **1831-1865** : La conférence de Londres ayant refusé d'inclure dans la Belgique nouvelle une partie du Limbourg et obligeant le nouvel État à un devoir de neutralité, le Congrès belge estime ces décisions inacceptables. Il cherche appui auprès de la France en offrant la couronne de Belgique au duc de Nemours, fils de Louis-Philippe, qui décline cette proposition afin de ne pas provoquer de réactions de mécontentement des autres nations.

L'Angleterre soutient par ailleurs l'idée de donner la couronne au Prince Léopold de Saxe-Cobourg. Ce dernier, né à Cobourg en 1790, s'était fait remarquer dans l'armée russe, en combattant activement Napoléon. Après 1815, naturalisé anglais, il épousa l'héritière du trône d'Angleterre, Charlotte, qui mourut en 1817. Sur proposition de Joseph Lebeau, ministre des Affaires étrangères à l'époque, le Congrès belge l'élit le 4 juin 1831, sous le nom de Léopold I^{er}, roi des Belges. Ce dernier fait son entrée à Bruxelles le 21 juillet 1831⁵⁴. La Belgique se trouve ainsi dotée d'une monarchie constitutionnelle libérale dont l'originalité mérite d'être soulignée.

Guillaume I^{er}, mécontent de la tournure des événements, veut reprendre le nouvel Etat par la force, mais ses armées sont arrêtées par les Français, appelés à l'aide par le nouveau roi des Belges. Le 14 octobre 1831, *le traité des XXIV Articles* fixe définitivement ce dossier et les relations entre la Belgique et son dernier occupant⁵⁵.

53. Durant ces quatre journées, les Belges comptèrent près de mille huit cents tués ou blessés; du côté des Hollandais, ce dénombrement est d'environ mille trois cents hommes et ce, sur environ six mille volontaires et dix mille soldats respectivement engagés.

54. Ce qui est à l'origine du choix du 21 juillet comme jour de la fête nationale belge.

55. Guillaume I^{er} ne reconnaîtra l'indépendance de la Belgique que sept ans plus tard. Les derniers différends territoriaux entre les deux pays se régleront en 1839.

Léopold I^{er} épouse, en 1832, Louise-Marie d'Orléans, fille aînée de Louis-Philippe, ce qui va resserrer encore son entente avec ce dernier. Il entretiendra aussi d'excellents rapports avec sa nièce Victoria, future reine de Grande Bretagne et d'Irlande en 1837. Ici aussi, un mariage va resserrer leurs liens : elle épouse son cousin Albert de Saxe Cobourg-Gotha, qui sera par ailleurs un élève particulièrement attentif de Quetelet.

Utilisant son influence personnelle et ses relations familiales, Léopold I^{er} protégera la Belgique contre les ambitions extérieures et favorisera le dialogue entre les différents acteurs du monde politique belge. Il décède en 1865, laissant le trône à son fils aîné, Léopold II (1835-1909), qui va marquer de son empreinte la Belgique de la fin du XIX^e siècle et son extension coloniale en Afrique centrale.

Annexe 3 : Table des Matières Du Bulletin de la Commission Centrale de Statistique (Tome 1, 1842)

Table des matières

Arrêté royal portant institution de la Commission	3
Nomination des membres de la Commission	4
Nomination d'un second délégué du ministère des finances	5
Remplacement du délégué du département de la guerre	6
Renouvellement partiel de la Commission centrale	7
Règlement d'ordre et d'attributions de la Commission	8
Créations de Commissions provinciales de Statistique	11
Rapport au ministère de l'intérieur, sur les travaux de la Commission centrale, Depuis sa création	17

Mémoires et Communications

Sur le recensement de la population de Bruxelles en 1842 par M. Quetelet	27
Des naissances dans la ville de Bruxelles, considérées dans leur rapport avec La population par M. X. Heuschling	165
Du sort des enfants trouvés et abandonnés en Belgique par M. Ed Ducpétiaux	207
Notice statistique sur les journaux belges (1830-1842)	
Lettre à Sir Francis J***, à Londres par J. Malou	274
De l'état actuel de l'exploitation minérale et de l'industrie métallurgique en Belgique par M. Aug Visschers	309
Sur la répartition du contingent des communes dans les levées de la milice par M. Quetelet	345
Sur l'accroissement de la population de la Belgique, pendant la période décennale de 1831-1840 par M. X. Heuschling	383
Comptes de l'administration de la Justice criminelle en Belgique (1826 à 1859 Par Ed. Ducpétiaux	403

Procès-verbaux

Résumé des procès-verbaux des séances de la Commission Centrale	459
---	-----

Bibliographie

Aperçu des principales publications statistiques faites sur la Belgique, depuis l'incorporation de ce pays à la France, en 1794, jusqu'à ce jour	579
Ouvrages présentés	615
Table alphabétique	630